RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2018

RETRAITE BIEN PRÉPARÉE, AVENIR ASSURÉ

CIMR

LA RETRAITE DU SECTEUR PRIVÉ

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2018

SOMMAIRE

01 Mot du président 6

02 Mission et valeurs 8

03 Gouvernance de la CIMR 10

Conseil d'administration 11

Instances de gouvernance 11

Activité des organes de gouvernance en 2018 12

Organigramme 20

04 Faits marquants en bref 24

05 La CIMR au cœur de la transformation digitale 26

06 Vers une nouvelle approche de de gestion de la relation client 28

Dispositif de la gestion de la relation client 29

Centre de Relation Client 29

07 Que disent nos clients sur nous ? 30

Extrait des résultats de l'enquête de satisfaction à chaud « télé déclaration » 32

Extrait du baromètre de satisfaction 34

08 Activité de la CIMR en chiffres 38

09 Résultats de l'exercice 2018 48

Etats financiers de l'exercice 2018 49

Bilan actuariel 2018 54

10 Audit et certifications 2018 62

11 Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire 74

MOT DU PRÉSIDENT

2018 a été une bonne année pour la CIMR !

La pérennité du régime a été de nouveau confirmée par l'augmentation du nombre d'actifs cotisants de 3,3%, dépassant largement l'hypothèse retenue pour l'élaboration du bilan actuariel annuel, qui fixe l'évolution minimale annuelle du nombre d'actifs à 0,5% pour assurer le maintien de l'équilibre du régime.

Sur le plan commercial l'année 2018 a enregistré 3 038 nouveaux adhérents au profit de 7 890 affiliés.

Par ailleurs, le nombre des affiliés à la CIMR a progressé de 4,1%, atteignant un effectif global de 667 794, répartis entre actifs cotisants, au nombre de 360 069 et ayants droit, au nombre de 307 725.

Parallèlement, la caisse a enregistré plus de 5 000 adhésions à l'offre Al Moustakbal Individuelle, dont la base d'adhérents est constituée aujourd'hui majoritairement par des salariés (plus de 50%), suivis par les professions libérales (médecins dentistes, médecins généralistes ou spécialistes, vétérinaires, kinésithérapeutes, architectes, avocats..) les commerçants, les travailleurs indépendants, les autoentrepreneurs et les chauffeurs de taxi.

Le lancement de l'offre Al Moustakbal Individuel a permis à la CIMR de répondre à une forte attente de plusieurs catégories professionnelles notamment les professions libérales et les travailleurs indépendants qui n'avaient pas accès à un régime de retraite, mais également des salariés dont l'employeur n'était pas prêt à adhérer à la CIMR, leur permettant de se garantir un revenu de retraite et de bénéficier des performances du régime CIMR.

2018 a été également une année où la CIMR a renforcé son empreinte en tant que caisse dynamique et moderne mettant le client au cœur de sa réflexion.

En effet, à l'ère du digital, l'importance du web est devenue indéniable pour booster l'efficacité et la performance de notre caisse. Notre approche commerciale est entrée dans une nouvelle réalité où le processus de prospection se réalise en ligne et où le prospect est mieux informé sur les prestations offertes par notre caisse.

Par ailleurs, pour mieux accompagner son développement, et la réalisation de ses objectifs en termes de qualité de services, la CIMR a lancé une palette d'actions en matière de services clients, dont la mise en place d'un centre de relation client. Une structure spécialement dédiée au traitement des requêtes afin d'apporter une réponse ou une aide par email ou par téléphone à ses clients et partenaires.

De même, la CIMR a entamé en 2018 une réflexion sur la refonte globale de son système d'information afin de permettre à ses clients et prospects de disposer d'un outil moderne, performant et adapté à leurs besoins.

Khalid cheddadi

MISSION ET VALEURS

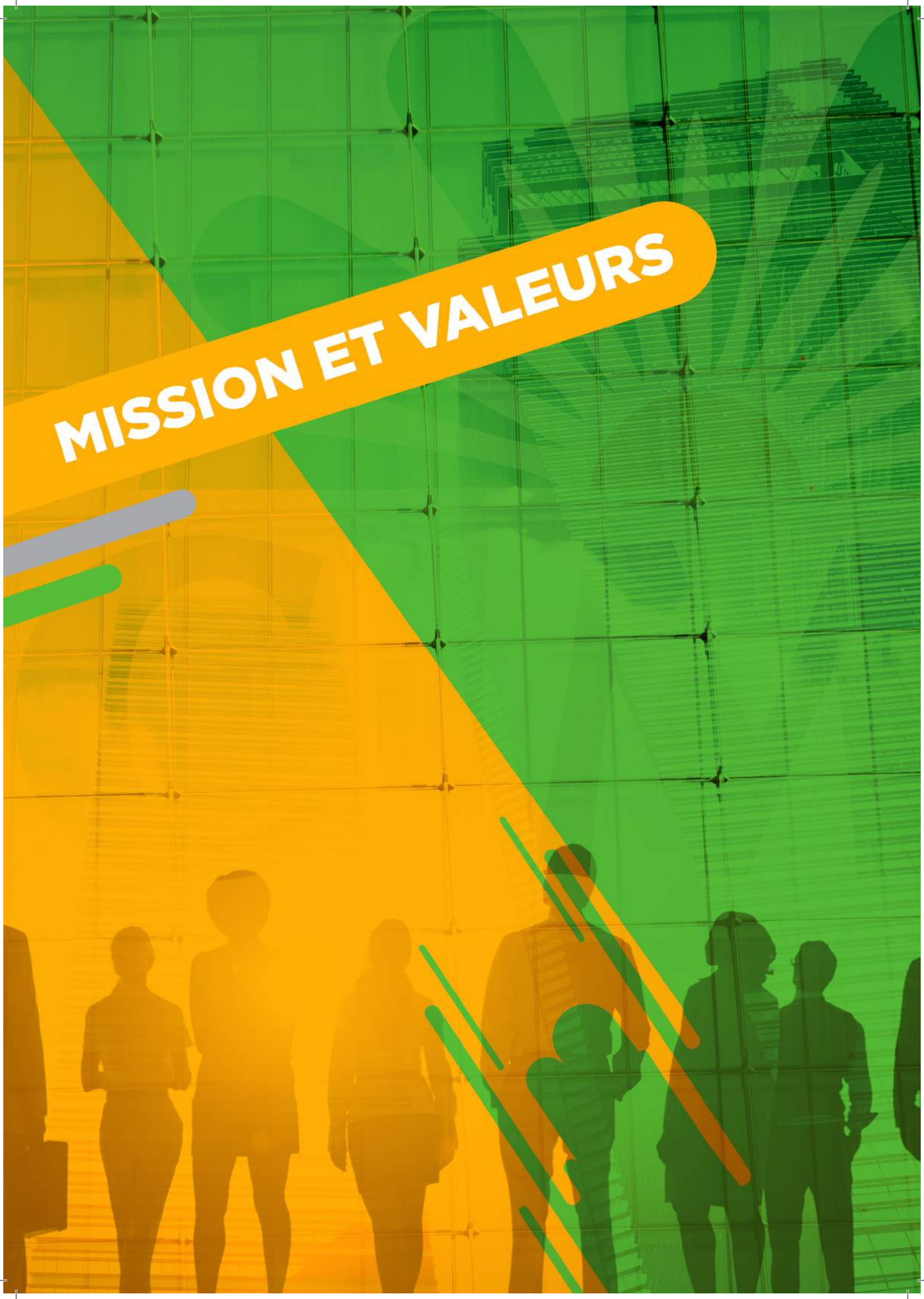

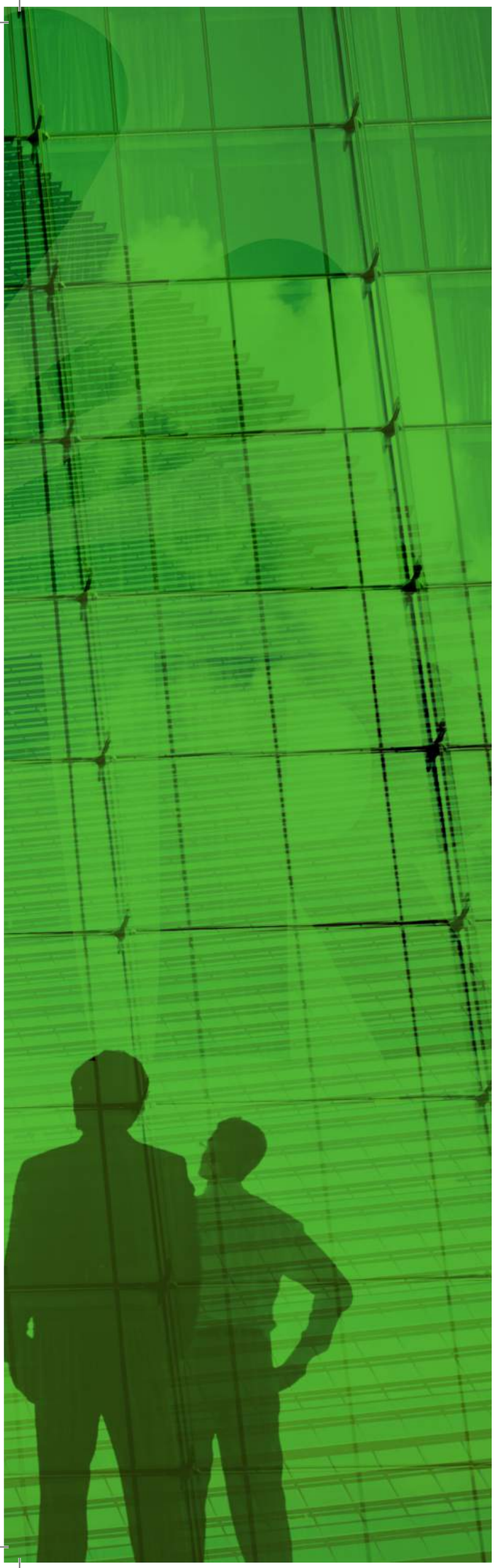

NOTRE MISSION

Administrer un régime de retraite complémentaire pérenne, équilibré et solidaire garantissant aux bénéficiaires une pension équitable reposant sur une gestion efficace de qualité et une performance financière optimale.

NOS VALEURS

Le repère de base de tout ce que nous entreprenons, la clé de succès de l'engagement moral que nous avons avec nos clients et nos partenaires, et le ciment de la cohésion de nos équipes.

Honnêteté : L'Honnêteté est le principe de base de toutes les actions et relations des collaborateurs vis-à-vis de la CIMR, des affiliés, des adhérents, des fournisseurs et des collègues.

Responsabilité : C'est faire preuve de responsabilité dans l'exécution des fonctions, en les assumant pleinement et en les prenant en charge dans toutes leurs dimensions.

Professionnalisme : Être Professionnel, c'est faire preuve, dans l'exécution des fonctions, de compétence, de rigueur, de méthode, d'organisation, de discipline et de réactivité.

Équité : Équité dans la récompense des collaborateurs selon leurs résultats. Équité dans le service apporté aux affiliés, adhérents, retraités et ayant droits.

Serviabilité : Serviables vis-à-vis des clients internes et externes en faisant preuve de disponibilité, d'écoute, d'amabilité et d'efficacité.

Transparence : La transparence est la base de toutes les relations et des informations communiquées aux tiers, ayants droits, affiliés, adhérents et partenaires de la CIMR.

Esprit d'équipe : L'Esprit d'équipe, c'est partager et promouvoir la solidarité. C'est mettre en œuvre les conditions de réussite du travail en commun et renforcer l'écoute et l'ouverture.

Ces valeurs ont été adoptées par la CIMR afin que l'ensemble des collaborateurs les partagent en interne et avec les partenaires de la caisse, s'en inspirent pour effectuer leurs choix et s'y référent dans l'exécution de leurs fonctions.

GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT
Khalid **CHEDDADI**

VICES PRÉSIDENTS
Salaheddine **MEZOUAR** représentant la CGEM
Abdelhamid **ADDOU** représentant la RAM
Mohamed **EL KETTANI** représentant le groupe OGM

SECRÉTAIRE
Jaouad **LMOURABITI** Directeur des études, Organisation et Pilotage

ADMINISTRATEURS
Imad **TOUMI**
représentant MANAGEM

Said **AHMIDOUCH**
représentant la CNSS

Mohamed Karim **MOUNIR**
représentant la BCP

Mohamed Hassan **BENSALAH**
représentant la FMSAR

Tajeddine **GUENNOUNI**
représentant MARJANE HOLDING

Tarafa **MAROUANE**
représentant la SOMED

Marcel **COBUZ**
représentant Lafarge Maroc

Jaouad **HAMRI**
représentant la CGEM

Abdelmjid **TAZLAOUI**
représentant AMETYS

Hassan **OURIAGLI**
représentant la SNI

Said **EL HADI**
représentant la SONASID

COMMISSAIRES AUX COMPTES
Fidaroc Grant Thornton
Mazars Audit & Conseil

ACTUAIRE INDÉPENDANT
Grant Thornton

INSTANCES DE GOUVERNANCE

COMITÉ DE PILOTAGE
Khalid **CHEDDADI**
Président Directeur Général de la CIMR
Jaouad **HAMRI**
Administrateur de la CIMR, représentant la CGEM
Hassan **OURIAGLI**
Administrateur de la CIMR, représentant SNI
Tajeddine **GUENNOUNI**
Administrateur de la CIMR, représentant MARJANE HOLDING

COMITÉ D´AUDIT
Marouane **TARAFA** Administrateur de la CIMR, représentant de la SOMED
Tajeddine **GUENNOUNI** Administrateur de la CIMR, représentant MARJANE HOLDING
Jaouad **HAMRI** Administrateur de la CIMR, représentant la CGEM

COMITÉ DES INVESTISSEMENTS
Khalid **CHEDDADI**
Président du Conseil d'Administration de la CIMR

Mohamed Karim **MOUNIR**
Administrateur CIMR, représentant la BCP

Mohamed **EL KETTANI**
Administrateur CIMR, représentant ATTIJARIWAFA BANK

Tarafa **MAROUANE**
Administrateur de la CIMR, représentant de la SOMED

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS
Salaheddine **MEZOUAR**
Vice- président de la CIMR, représentant la CGEM

Khalid **CHEDDADI**
Président Directeur Général de la CIMR

Abdelmjid **TAZLAOUI**
Administrateur de la CIMR, représentant AMETYS

COMITÉ DE DIRECTION
Khalid **CHEDDADI**
président directeur général

Khadija **TASSI**
directrice de l'exploitation

Basma **KHAYAT**
directrice commerciale

Hind EL **AMRANI**
directrice administrative et financière

Jaouad **LMOURABITI**
directeur etudes, pilotage et organisation

Youssef **BAZ**
directeur des systèmes d'information

Mohamed **ABOUMEJD**
directeur des investissements

Rabi **ABOUAMAMA**
directeur audit et contrôle

ACTIVITÉ DES ORGANES DE GOUVERNANCE EN 2018

65.32
-12.14
55.01
11.08

Rapport du Comité de Pilotage

Lors de sa réunion du 07 Mars 2019, le Comité de Pilotage a examiné et validé les résultats du Bilan Actuariel 2018 ainsi que les études réalisées dans le cadre de ce bilan.
Les membres du Comité ont approuvé les résultats des études prospectives et des simulations du Bilan Actuariel ainsi que les propositions du Président Khalid CHEDDADI relatives aux taux de revalorisation des pensions et des capitaux. Ils ont, par ailleurs, arrêté les paramètres du régime pour l'année 2019.
Enfin, ils ont pris connaissance du rapport de l'actuaire indépendant, le cabinet Grant Thornton, qui certifie sans réserve les résultats de l'analyse prospective du régime de la CIMR

Synthèse des études réalisées

- ***Rapport Démographique 2018 :***

Le rapport démographique expose les statistiques du régime de la CIMR, propres à l'année 2018, relatives aux Actifs Cotisants et Allocataires, tout en mettant en relief les évolutions entre 2017 et 2018 ainsi que certains écarts par rapport aux projections actuarielles.

- ***Analyse de l'évolution des Actifs Cotisants et du salaire moyen :***

Les analyses ont permis de mettre en évidence tous les critères permettant d'expliquer les évolutions constatées.
Le taux d'évolution des Actifs Cotisants au terme de l'exercice 2018 s'établit à 3,3% expliquée par une augmentation de 2,2% du stock reconduit des affiliés d'adhérents de type 1, une légère diminution de 3,1% de stock des nouveaux affiliés et enfin par l'apport de 2 820 affiliés relatif aux adhésions de type 3 et 4.
Le taux d'évolution du salaire moyen, qui est un taux directeur de l'évolution du salaire de référence et de la valeur du point à la liquidation, a enregistré en 2018 une évolution de 4,03% supérieure à l'hypothèse adoptée dans l'élaboration du Bilan Actuariel qui s'élève à 3,5%.

- ***Etude relative à la table de mortalité :***

Dans le cadre d'une gouvernance prudente et prévoyante, la CIMR a choisi d'adopter pour le pilotage de son régime, une table de mortalité prospective qui tient compte de l'amélioration de l'espérance de vie dans le temps.
A cet effet, une étude a été menée afin de déterminer l'espérance de vie des individus à partir de 60 ans et la durée de service de leurs prestations.

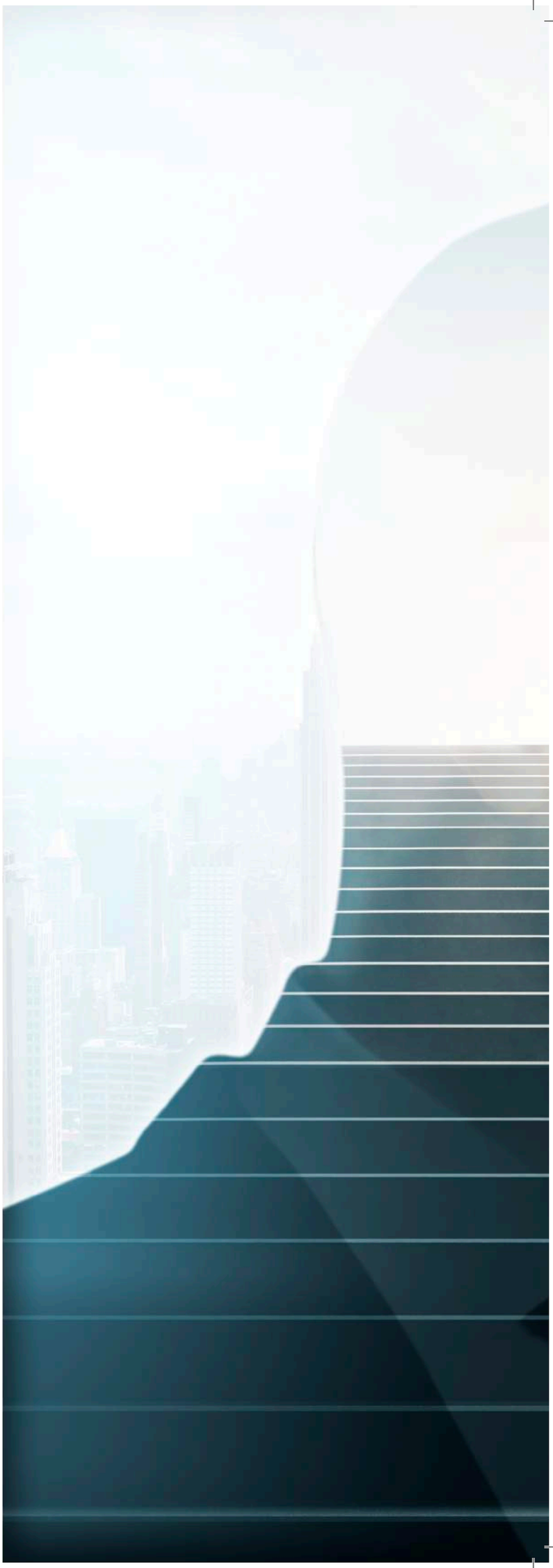

Les résultats validés par l'actuaire indépendant sont l'utilisation d'une table de mortalité démarrant par une espérance de vie de 25,9 avec une dérive d'un trimestre par an.

- ***Etude du Turn Over :***

L'étude a permis de calculer les probabilités de sortie du changement du statut d'un affilié, autrement dit de passer d'un actif cotisant à un ayant droit et inversement.
Les résultats de l'analyse, certifiés par l'auditeur indépendant, montre que la tendance du taux Turn Over reste pratiquement la même (en supprimant le nombre de sortie relatif aux remboursements des cotisations salariales)
Les taux actualisés sont :
- 6,5% pour les actifs cotisants,
- 2,5% pour les ayants droit.

- ***Projection de la réserve de prévoyance***

Des projections des provisions techniques ont été réalisées sur un horizon de soixante ans, en adoptant deux scénarii tenant compte d'une part de la table de mortalité réglementaire exigée par l'ACAPS (Table TV 88-90) et d'autre part de la table prospective élaborée par la CIMR qui tient compte de sa mortalité.
Aussi, une batterie de tests de sensibilité a été réalisée pour les deux scénarii adoptés afin de mesurer l'impact du changement des paramètres sur la pérennité du régime.

L'ensemble de ces projections a permis l'évaluation des engagements ainsi que l'estimation du taux de préfinancement et de couverture en groupe ouvert, semi-fermé et fermé.
Ces études et projections ont été revues et validées sans réserve par un actuaire indépendant, le cabinet Grant Thornton.

Rapport du comité d'investissement

L'année **2018** a connu la tenue périodique du Comité d'Investissement de la CIMR afin de statuer sur la situation des placements et d'autoriser de nouveaux dossiers d'investissement et de faire part aux membres du Comité de la conjoncture économique et celle des marchés financiers.

Ainsi, il en a résulté qu'en dépit d'un contexte sectoriel qui fût marqué par la poursuite de la faiblesse des rendements sur le marché des taux et de la contreperformance du marché actions, le portefeuille d'investissement de la CIMR a enregistré une valeur marché de 63,7 Milliards de DH contre 60,5 Milliards DH, soit une progression de 5,3% avec un poids de près de 53% pour la poche actions, 41% pour la poche obligataire et 6% pour l'immobilier et l'infrastructure.

S'agissant de l'allocation globale du portefeuille, la CIMR a lancé courant 2018 une étude portant sur la revue de son allocation stratégique compte tenu des perspectives d'évolutions des marchés financiers et suite à la transformation de la CIMR en Société Mutuelle de Retraite (SMR) qui s'est vu appliquer de nouveaux ratios prudentiels. Ainsi, le Comité d'Investissement a approuvé l'allocation stratégique cible du portefeuille de 47% actions, 38% obligations, 10% immobilier et 5% infrastructures contre 45% actions, 45% obligations, 5% immobilier et 5% infrastructures précédemment.

A cet effet et dans le but d'assurer la convergence vers cette allocation optimale, la CIMR envisage de privilégier l'injection des excédents financiers dans les poches obligataires et alternatives afin de favoriser une dilution dans le temps de la poche actions.

Synthèse des études réalisées

Le portefeuille de la CIMR a enregistré une performance de 2,14% en 2018 bénéficiant de l'orientation positive du segment Actions non cotées ayant permis de contrebalancer le repli du portefeuille coté. Les principales évolutions du portefeuille en 2018 par segment ressortent comme suit :

En termes de performance et hors nouveaux investissements :

- **Actions en direct Cotées :** le portefeuille Actions cotées en direct a enregistré une contre-performance de -7,90% contre -6,28% pour le MASI-RB. La sous performance du portefeuille de la CIMR se trouve justifiée par le repli plus marqué de certaines valeurs en raison d'évènements exceptionnels du marché (contrôles fiscaux, profit warnings, etc.).
- **Non coté :** le portefeuille non coté de la CIMR enregistre une performance honorable de +14,4%.
- **Fonds dédiés Obligations :** compte tenu de la poursuite de la faiblesse des rendements obligataires, la performance consolidée des fonds dédiés obligataires moyen long terme se fixe à +3,21% contre 3,02% une année auparavant.
- **Fonds dédiés Actions :** les fonds dédiés Actions enregistrent, à l'image du marché actions, une contreperformance de -6,84%, contre -6,28% pour le Benchmark.

Opérations Actions Directes

Hormis certaines opérations d'achats ponctuelles sur des valeurs faisant déjà partie du portefeuille *Listed Equity,* la politique d'investissement de la CIMR sur ce segment a porté principalement sur l'accompagnement des sociétés du portefeuille dans le cadre de leurs opérations sur le capital notamment celle réalisée par AUTO HALL en février 2018 et ce, par conversion du dividende exceptionnel. La CIMR détient désormais 13,40% du capital de la société.

S'agissant des opérations du portefeuille non coté, celles-ci ont porté notamment sur des libérations dans le cadre d'appels de fonds des participations actuelles du portefeuille.

Opérations Fonds Obligataires & Actions

En 2018, le portefeuille obligataire dédié de la CIMR a généré un flux transactionnel net de 3,6 Milliards DH. En effet, un flux d'investissement positif de 4,7 Milliards de DH a été enregistré sur le segment Moyen et Long Terme et un désinvestissement de près de 1,1 Milliards de DH sur la partie Court Terme et ce, dans le but de profiter davantage des rendements des maturités longues dans un contexte de stabilité des taux.

La poche actions dédiée a généré des flux ponctuels de plus de 30 Millions de DH à l'occasion de la revue de l'allocation stratégique des fonds par les gestionnaires.

Les projets d'investissement du Portefeuille Alternatif

Ce segment, historiquement bien implémenté, n'a pas connu d'opérations majeures hormis deux augmentations de capital relatives à :

TANGER MED ZONE pour un montant de 2,2 Millions DH. TMZ est un réseau de parcs industriels et logistiques basés au nord du Maroc ;

FONCIERE EMERGENCE pour un montant de 5,7 Millions DH. FONCIERE EMERGENCE est un fonds d'investissement foncier pour accompagner le Plan Émergence.

Rapport du comité d'audit

Le comité d'audit a tenu durant le deuxième semestre 2018 et le premier semestre 2019 deux réunions :

- La première tenue le 07 décembre 2018 était consacrée à l'examen des activités de contrôle de la CIMR : l'audit interne, le risk management, compliance et le contrôle au titre de l'exercice 2018.
- Celle du 12 Mars 2019 a porté sur l'examen des comptes de la CIMR arrêtés au 31 décembre 2019 et le rapport des deux commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Mazars.

Le comité d'audit a traité durant les deux réunions les points suivants :

Lors de la réunion du 07 décembre 2018, dont l'ordre du jour était réservé à l'examen de tout le dispositif de contrôle de la caisse, le comité a examiné les réalisations des activités d'audit interne, risk management, compliance et contrôle permanent au titre de l'année 2018.

Concernant l'activité audit, le comité a examiné les rapports de 12 missions d'audit et de 12 missions de suivi de la mise en œuvre des recommandations, Au niveau de l'activité risk management, le comité a examiné le reporting de tous les risques avec un focus sur les 10 risques retenus comme majeurs ayant un lien direct avec la pérennité du régime, les risques stratégiques et la gestion financière. A ce propos, il a été constaté que l'évolution des risques est globalement maîtrisable dans les niveaux de tolérances définis et qu'aucun risque ne nécessite, dans les circonstances actuelles, une attention particulière ou intervention urgente.

En ce qui concerne l'activité compliance, le comité a examiné les résultats des contrôles et diagnostics réalisés sur le respect de la réglementation au niveau de la caisse avec les pistes d'amélioration à mettre en place. Ensuite, le comité a examiné les résultats du contrôle permanent avec 41 points de maîtrise automatique au niveau du Continuous Control Monitoring déployés en production et 27 Contrôles non automatisés. Ces contrôles couvrant les processus majeurs du métier de la retraite de la CIMR. A ce propos, les administrateurs ont noté avec satisfaction le niveau des réalisations présentées des quatre activités au titre de l'exercice 2018 et ont validé leurs plans d'actions pour l'année 2019.

Concernant le comité tenu le 12 Mars 2019, l'ordre du jour a porté sur l'examen des comptes de la CIMR arrêtés au 31 décembre 2018 et le rapport des commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Mazars. Après discussion des comptes et examen du rapport des deux CAC, ces derniers ont précisé que les travaux sur le contrôle interne et le contrôle des comptes n'ont pas relevé d'anomalies significatives en valeur et en nombre et de ce fait les comptes de la CIMR au 31 décembre 2018 sont certifiés sans réserve par les deux cabinets.

ORGANIGRAMME

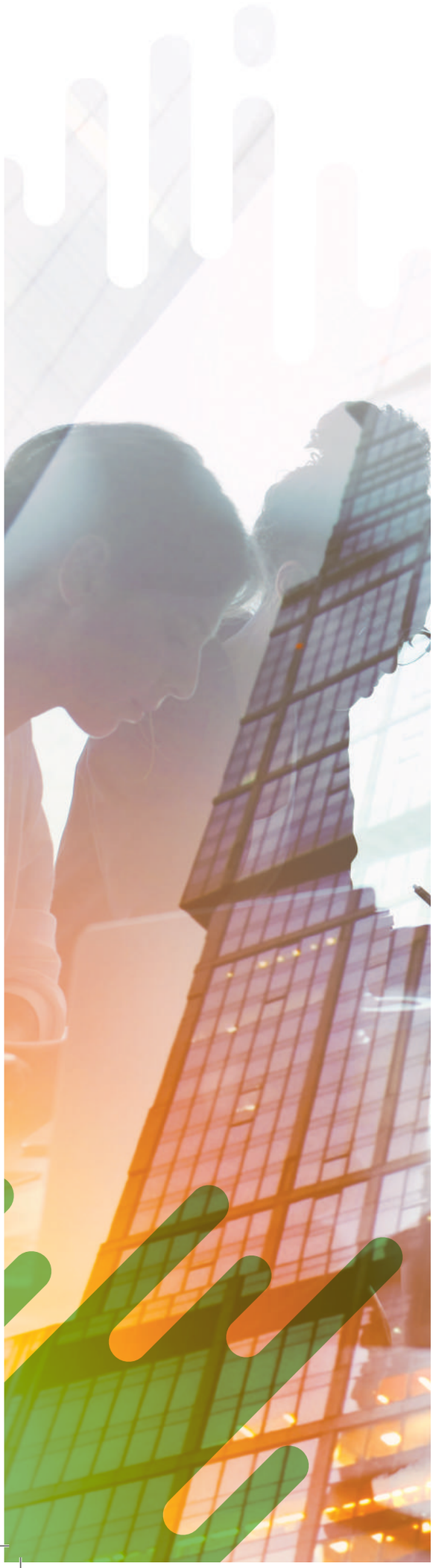

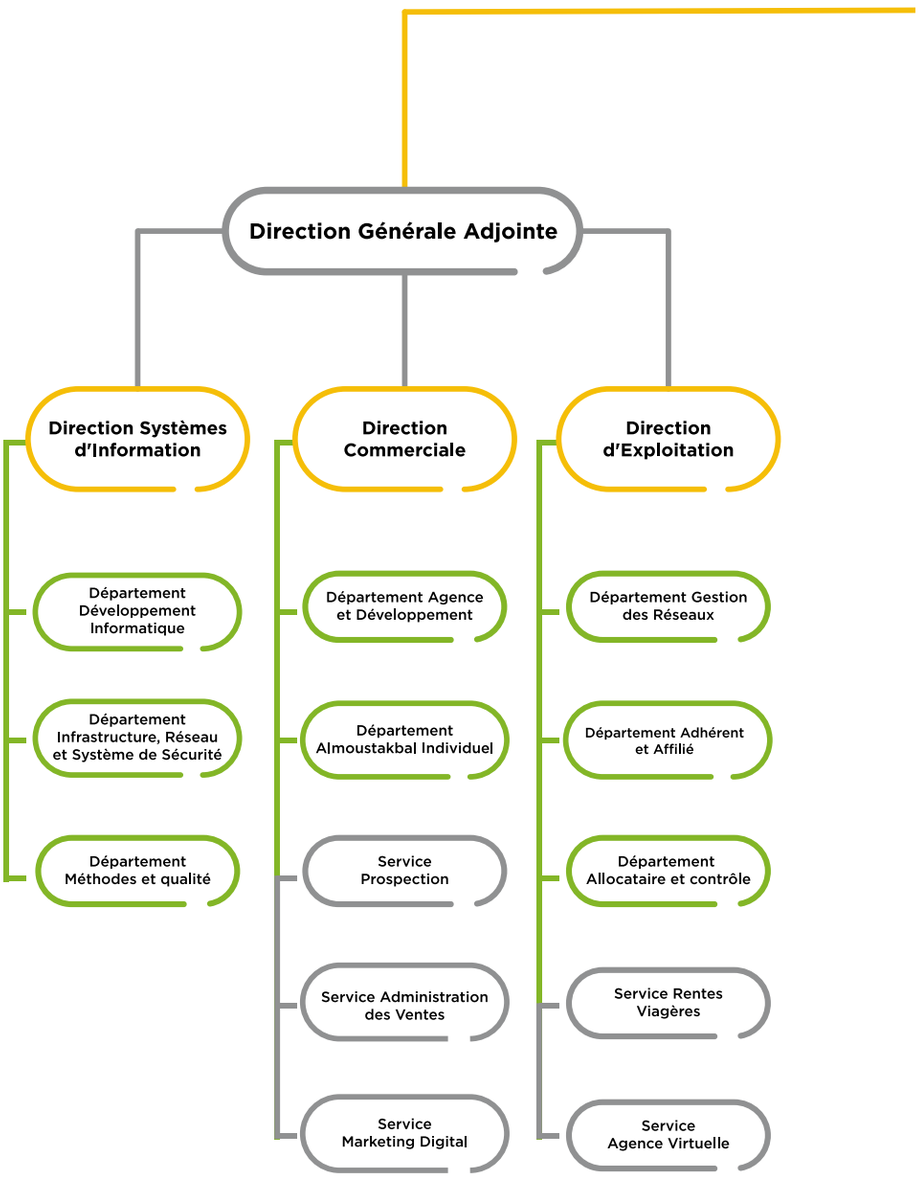
Direction Générale Adjointe
Direction Systèmes d'Information
Département Développement Informatique
Département Infrastructure, Réseau et Système de Sécurité
Département Méthodes et qualité
Direction Commerciale
Département Agence et Développement
Département Almoustakbal Individuel
Service Prospection
Service Administration des Ventes
Service Marketing Digital
Direction d'Exploitation
Département Gestion des Réseaux
Département Adhérent et Affilié
Département Allocataire et contrôle
Service Rentes Viagères
Service Agence Virtuelle

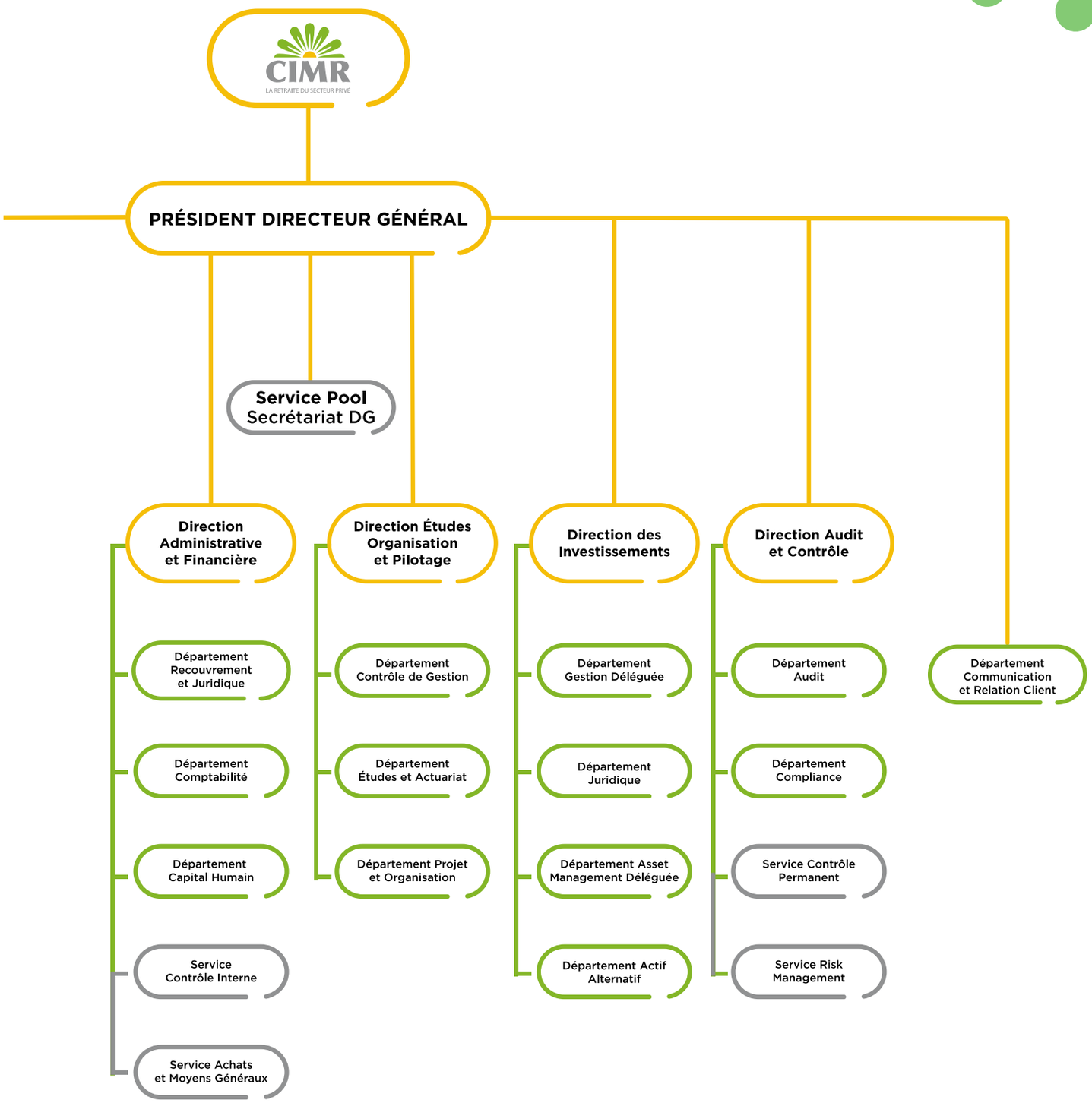
CIMR
LA RETRAITE DU SECTEUR PRIVÉ
PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL
Service Pool
Secrétariat DG
Direction Administrative et Financière
Département Recouvrement et Juridique
Département Comptabilité
Département Capital Humain
Service Contrôle Interne
Service Achats et Moyens Généraux
Direction Études Organisation et Pilotage
Département Contrôle de Gestion
Département Études et Actuariat
Département Projet et Organisation
Direction des Investissements
Département Gestion Déléguée
Département Juridique
Département Asset Management Déléguée
Département Actif Alternatif
Direction Audit et Contrôle
Département Audit
Département Compliance
Service Contrôle Permanent
Service Risk Management
Département Communication et Relation Client

Janvier

Mise en ligne d'une nouvelle version simplifiée de la télédéclaration.

Élargissement de la période dédiée à l'activation de **la carte RAHATI** à trois jours ouvrés avant la fin de chaque année ou de chaque trimestre.

Février

Campagne de communication sur l'offre « **Al Moustakbal individuel** ».

Mars

Participation à la 19ème édition du salon international de la santé « **MEDICAL EXPO** ».

Avril

Tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire afin de présenter l'activité de la CIMR, ses résultats financiers et son bilan actuariel au titre de l'exercice 2017.

Tenue d'une conférence de presse portant sur les résultats financiers de l'exercice 2017.

Mise en place et adoption d'une charte client représentant les valeurs de l'engagement de la CIMR vis-à-vis de ses clients.

Lancement de la campagne relevé de points.

Juin

Certification du système de management de qualité dans sa nouvelle version ISO 9001 Version 2015.

Juillet

Mise en place d'un nouveau Centre de Relation Clients pour la gestion des appels téléphoniques des affiliés, adhérents, allocataires et partenaires.

Septembre

Refonte de la plateforme d'adhésion à l'offre **Al Moustakbal Individuel**.

Octobre

Participation au débat organisé par le journal Aujourd'hui le Maroc sous le thème « **Réforme des retraites : Où en est ce chantier ouvert depuis 2003 … !** ».

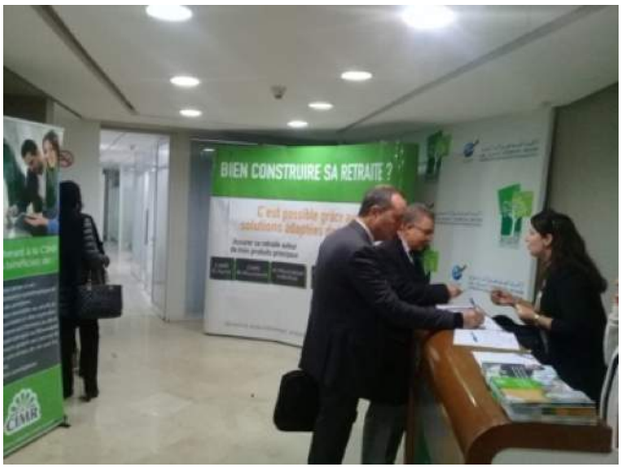

Novembre

Participation à la **première plénière** organisée par la Commission Talents, Formation et Employabilité de la CGEM, autour du renforcement de l'employabilité et de la problématique de l'adéquation formation-emploi.

Participation à la **7ème conférence des Géomètres Francophones et la 7ème Journée Nationale de l'ingénieur Géomètre Topographe**.

Décembre

Signature des conventions de partenariat avec les ordres professionnels et les associations de professions libérales pour la promotion du produit **Al Moustakbal** groupe et individuel (**Vétérinaires, Architectes, Médecins, Kinésithérapeutes, Sages-femmes, Topographes**).

LA CIMR AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION DIGITALE

La CIMR a été parmi les institutions pionnières en termes de transformation digitale, ceci a commencé il y a plus d'une décennie à travers la mise en place d'une panoplie de services en ligne via le portail de la caisse, dématérialisant ainsi, la majorité des transactions avec ses clients, leur permettant un gain en liberté, fiabilité, sécurité et rapidité de traitement. L'objectif étant de renforcer l'efficacité du régime CIMR et faciliter la vie à ses clients. Aujourd'hui, cette transformation digitale se couronne par le lancement d'une série de chantiers novateurs renforçant ainsi l'empreinte de la CIMR en tant que caisse dynamique et moderne.

En effet, un travail important a permis à la CIMR d'améliorer ses outils de communication en s'introduisant dans le champ du digital, lui permettant ainsi, l'optimisation de ses performances et son potentiel pour répondre aux enjeux de visibilité et d'image d'une part, et le développement d'une nouvelle approche commerciale des rapports de la caisse avec ses clients ou prospects d'autre part.

Une nouvelle approche introduite à l'occasion du lancement de l'offre Al Moustakbal Individuel, un nouveau-né qui représente un tournant dans la vie de la caisse ouverte désormais à l'adhésion individuelle, et qui s'inscrit dans la continuité de la stratégie de modernité numérique de la CIMR, étant un produit digitalisé de bout en bout, du processus de prospection jusqu'au processus d'adhésion.

En effet, la force commerciale de la caisse est entré dans une nouvelle réalité, où le digital libère un vaste champ et nouvelles opportunités pour la récupération et la gestion des contacts commerciaux (stratégie de lead management).

Durant 2018, la CIMR a également donné le coup d'envoi à un chantier particulièrement novateur consistant en la dématérialisation globale du service de preuve de vie en faveur des allocataires de la Caisse. Une solution qui offre à ces derniers la possibilité d'attester de leur vie directement à travers une application mobile « CIMR Dialcom » via une solution de reconnaissance faciale, sans avoir besoin de se déplacer physiquement.

VERS UNE NOUVELLE APPROCHE DE GESTION DE LA RELATION CLIENT

DISPOSITIF DE LA GESTION DE LA RELATION CLIENT

A la CIMR la qualité de service est un des piliers de la satisfaction de sa clientèle, aussi y attache-t-elle une importance particulière et veille à son amélioration continue.
Dans cette optique, une panoplie d'enquêtes est menée régulièrement permettant de mesurer et suivre le niveau de satisfaction de ses clients quant à la qualité du service rendu.
Trimestriellement, le service client de la CIMR mesure la satisfaction des clients à travers des enquêtes à chaud par rapport aux prestations délivrées au niveau des trois points de contact avec la CIMR : les agences centrale et régionales, la plateforme téléphonique et l'agence virtuelle.
Leur résultat est renforcé par deux baromètres, de satisfaction et d'image réalisés tous les deux ans par un cabinet indépendant, mesurant le degré de satisfaction global et détaillé des trois populations de clients de la CIMR (adhérents, affiliés et allocataires) avec comme objectif de dégager des voies de progrès.
Dans son programme de suivi de la qualité de service, le service client inclut également des enquêtes client mystère pour vérifier la qualité de service rendue par rapport à des critères objectifs ainsi que d'autres enquêtes ponctuelles, notamment à l'occasion du lancement d'un nouveau service.
Ces enquêtes sont consolidées par un suivi régulier et une analyse fine des réclamations qui sont considérées comme une source majeure d'amélioration continue.
Les réclamations émises permettent à la caisse de mieux optimiser ses services et son image.

UN CENTRE DE RELATION CLIENT POUR MIEUX ACCOMPAGNER NOS CLIENTS

La satisfaction client est la raison d'être et la condition de pérennité de la CIMR. Cette dernière positionne ses clients au centre de ses préoccupations.

Ainsi, dans l'objectif d'assurer une amélioration continue de la qualité de ses prestations et services fournies à ses clients et partenaires, la CIMR a mis en place un Centre de Relation Client (CRC) multiservices en optant pour une externalisation complète de ses appels entrants et sortants ainsi que le traitement des mails entrants ou saisis en ligne par les clients de la CIMR, au centre d'appels Accolade.
Aujourd'hui, le Centre de Relation Client CIMR est devenu une structure multiservices avec plusieurs missions dont :

- La gestion des appels entrants émis par les clients de la CIMR (Adhérents, Allocataires et Affiliés) ;
- La prise en charge des appels sur le standard de la CIMR avec leur aiguillage vers les entités internes ;
- La réalisation des appels sortants pour prise de rendez-vous auprès des prospects de la CIMR ;
- La réalisation des appels sortants pour assistance à l'usage des télés services de la CIMR ou dans le cadre, de campagnes ou événements spécifiques ;
- Le traitement des mails entrants ou saisis en ligne par les clients de la CIMR.

Une charte client

Dans cette même lancée, la CIMR a adopté une charte client basée sur six axes représentant des valeurs clés de l'engagement de la caisse vis-à-vis de ses clients.
Cette charte comporte en annexe les engagements de service par cible (adhérents, allocataires, affiliés) définis par la CIMR dans l'objet est d'augmenter ses capacités de réponse aux demandes, et de traitement des prestations pour gagner en performance et en efficacité, et d'être en accord avec les attentes de ses clients.

Retour sur les chiffres du Centre de Relation Client en 2018

- 34 101 appels entrants standards ;
- 24 903 appels reçus pour assistance aux télé-services ;
- 3264 appels reçus AL MOUSTAKBAL INDIVIDUEL ;
- 13 003 appels reçus des allocataires.

QUE DISENT NOS CLIENTS SUR NOUS ?

Extrait des résultats de l'enquête de satisfaction à chaud par rapport à la télédéclaration – 1er trimestre 2018

(Étude quantitative menée auprès d'un échantillon de 100 adhérents)

Satisfaction globale par rapport à l'utilisation de la télé déclaration

95% des clients ont exprimé leur satisfaction par rapport à l'utilisation de la télé déclaration

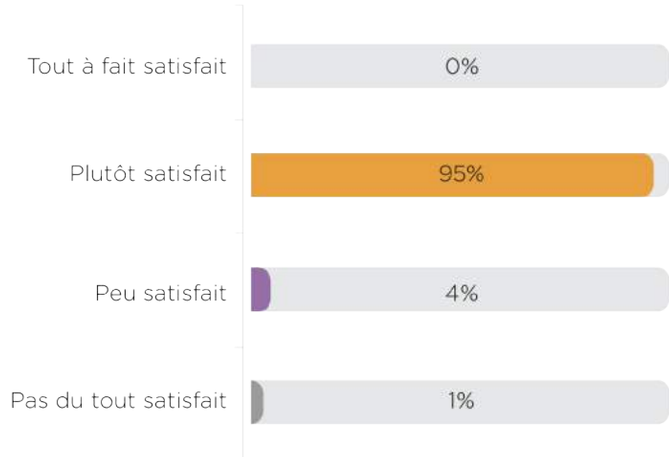

L'évaluation de l'accès à la télé déclaration

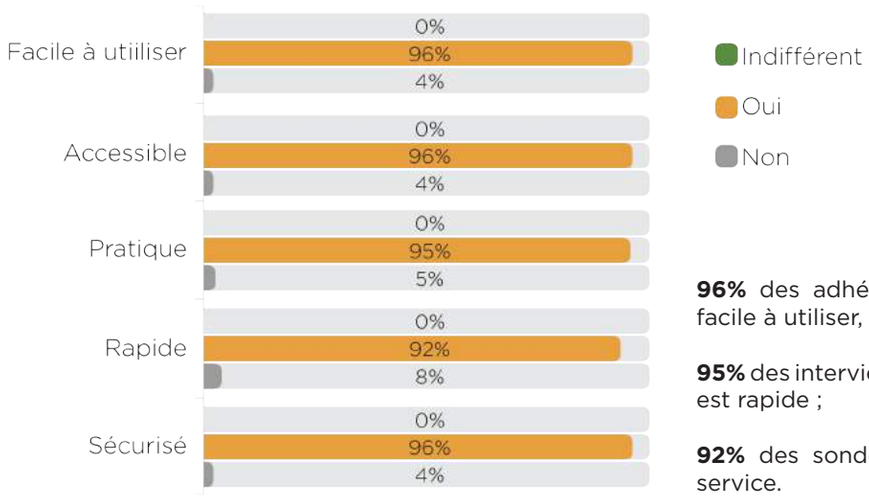

96% des adhérents sondés trouvent le télé service facile à utiliser, accessible et sécurisé ;

95% des interviewés estiment que l'accès au téléservice est rapide ;

92% des sondés témoignent de la rapidité du télé service.

Évaluation de l'utilisation de la télé déclaration

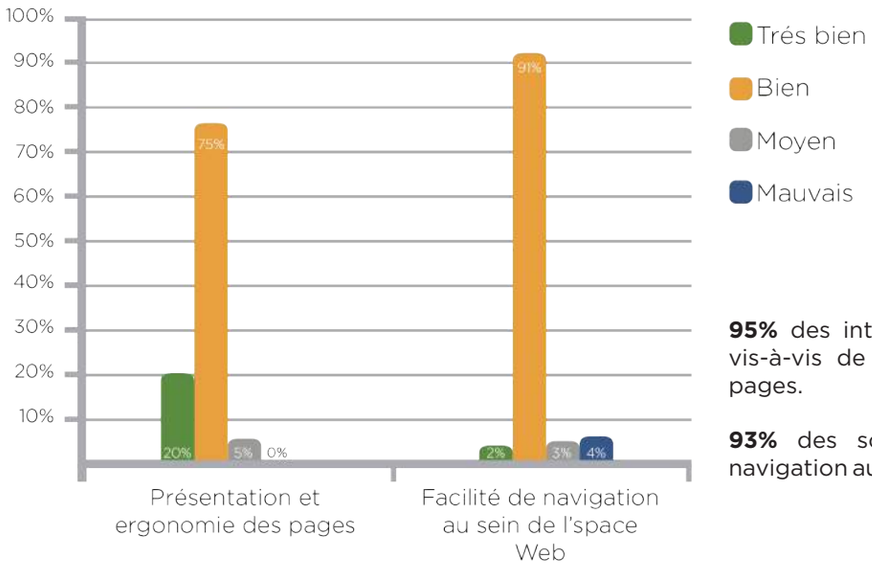

95% des interviewés expriment leur satisfaction vis-à-vis de la présentation et l'ergonomie des pages.

93% des sondés trouvent que la facilité de navigation au sein de l'espace web est satisfaisante.

Délai d'envoi de l'accusé de réception du fichier préétabli

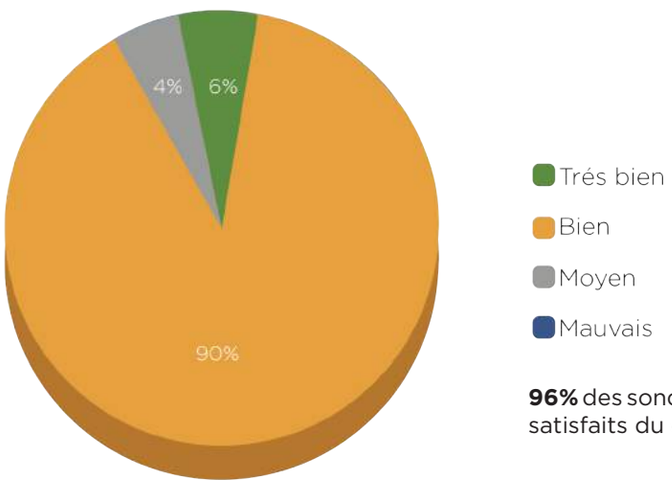

96% des sondés utilisant le fichier préétabli se déclarent satisfaits du délai d'envoi de l'accusé de réception.

Baromètre de satisfaction – 2018

Etude réalisée par le Cabinet LMS-CSA

CIBLE AFFILIES

Services en ligne de la CIMR

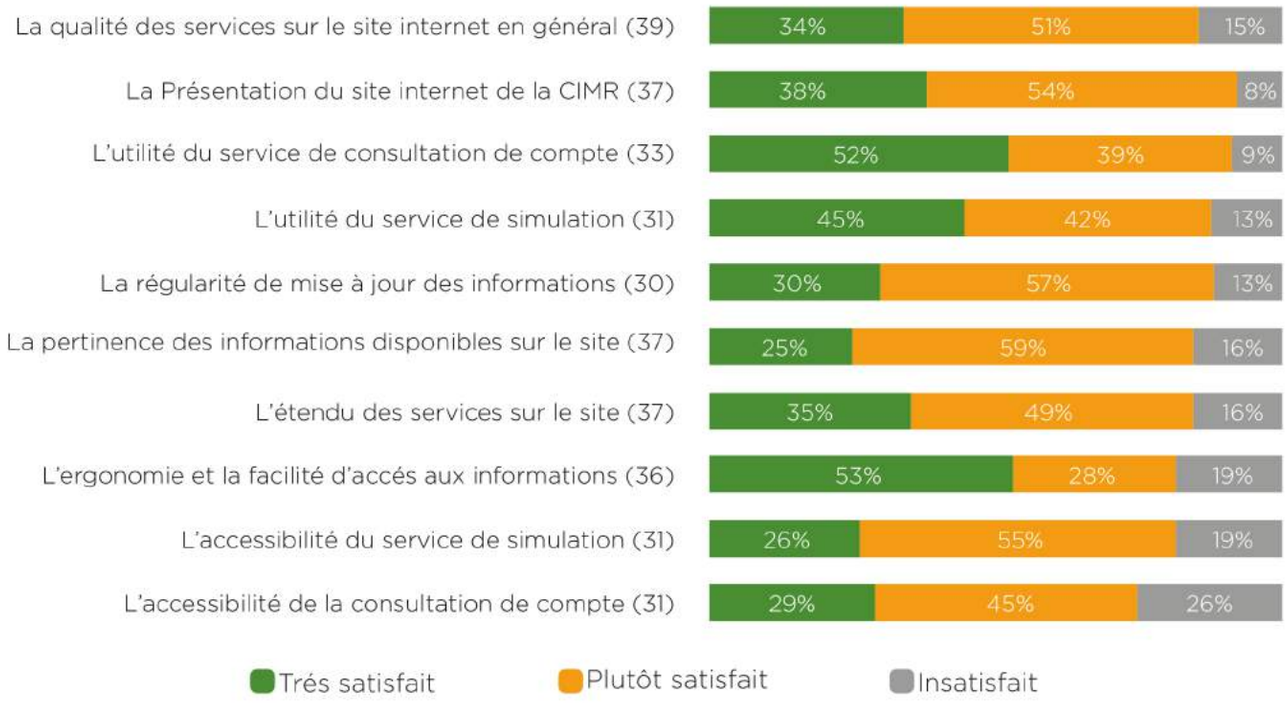

Plus de 80 % des affiliés interviewés témoignent de leur satisfaction à l'égard des services en ligne qui leur sont dédiés au niveau du portail de la CIMR.

L'information et la communication

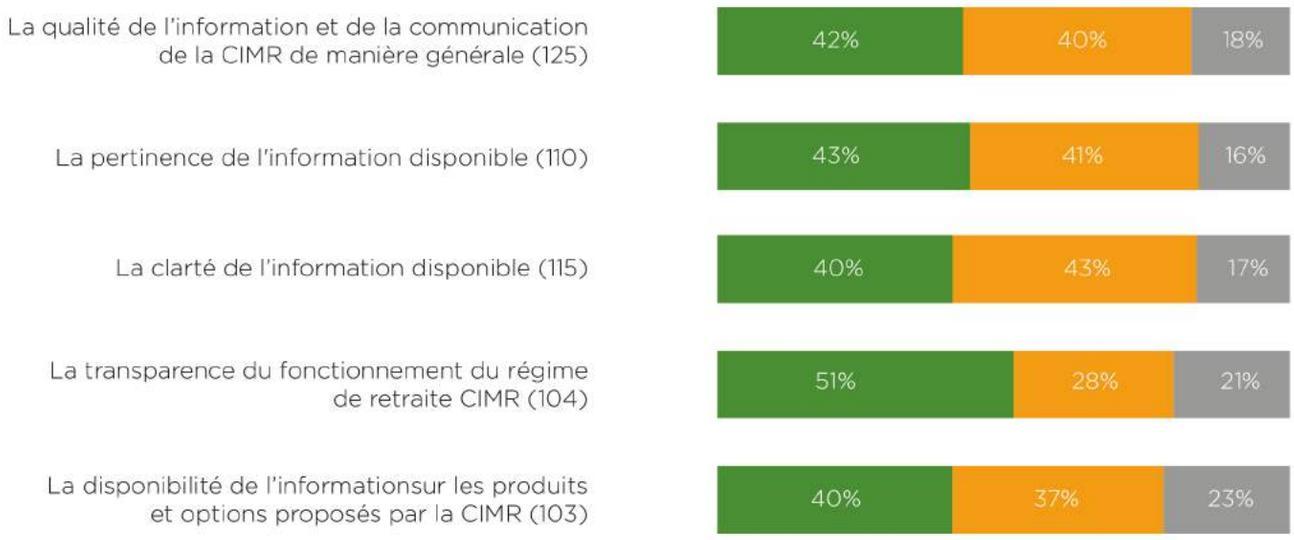

L'information et la communication de la CIMR sont considérées par plus de 80% des répondants comme pertinentes, claires et de qualité.

CIBLE ALLOCATAIRES

Accueil en agence

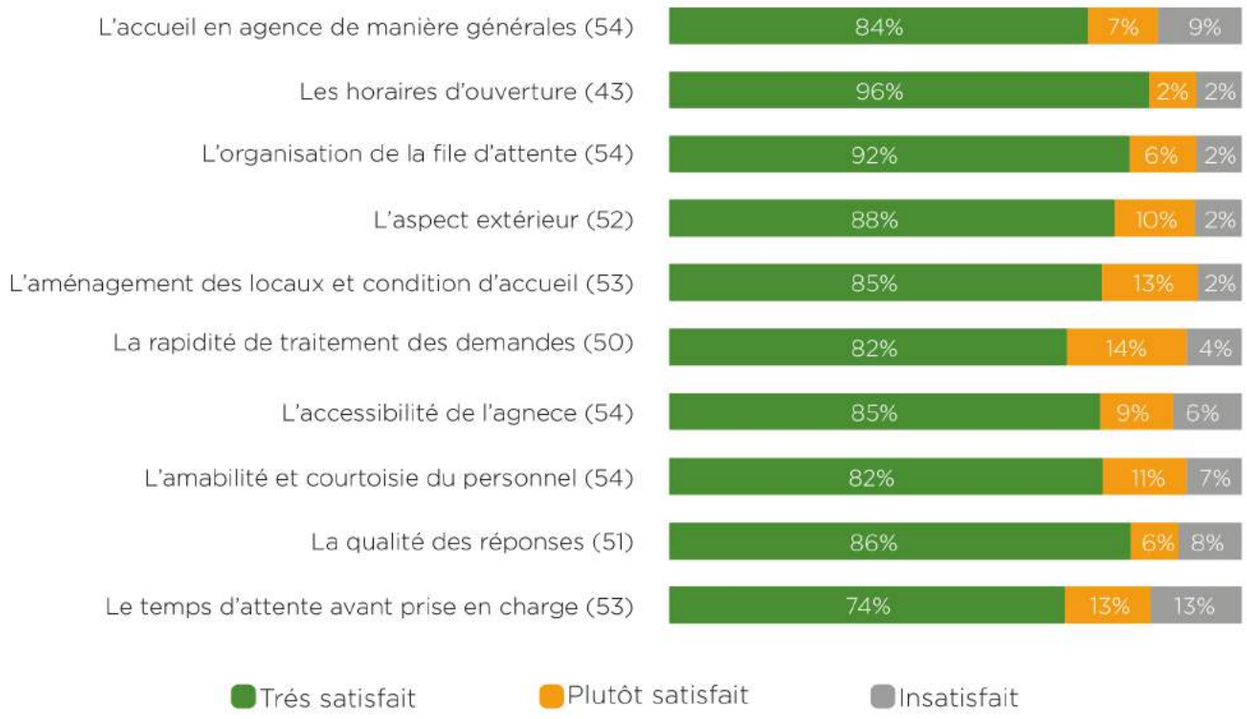

Globalement, l'accueil en agence est jugé satisfaisant par les allocataires. Les horaires d'ouverture et l'organisation de l'attente représentent les principaux motifs de satisfaction avec des taux respectifs de 96% et 92%.

Satisfaction vis-à-vis des aspects de la carte RAHATI

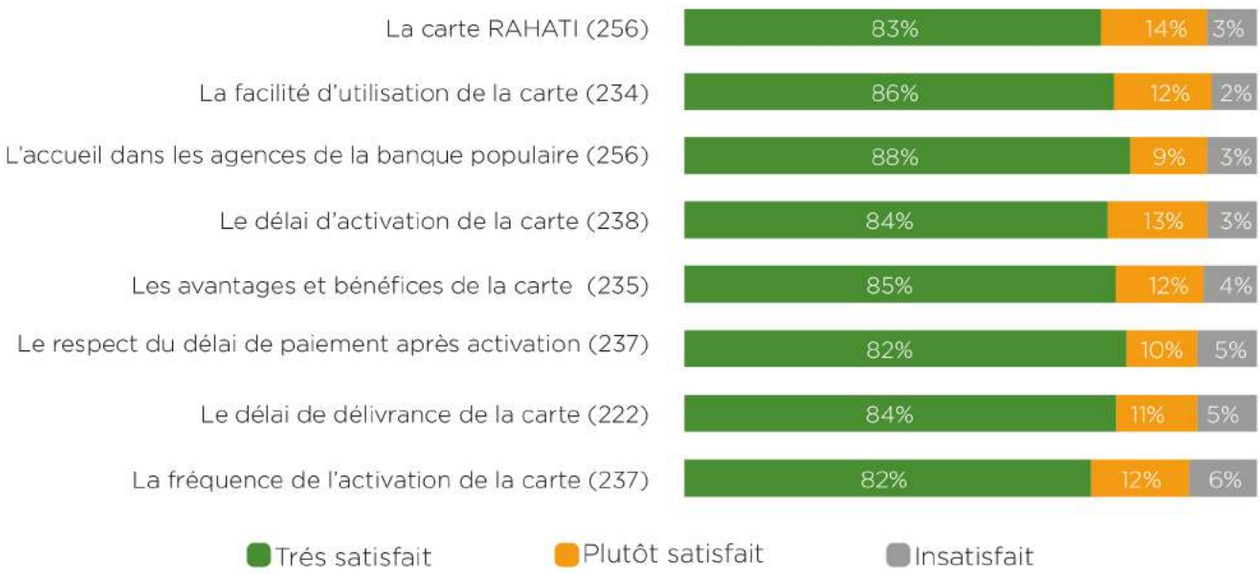

Les allocataires de la CIMR sont satisfaits de l'ensemble des aspects de la carte RAHATI avec un taux de satisfaction minimum de 82%.

CIBLE ADHERENTS

Traitement des demandes par l'agence virtuelle

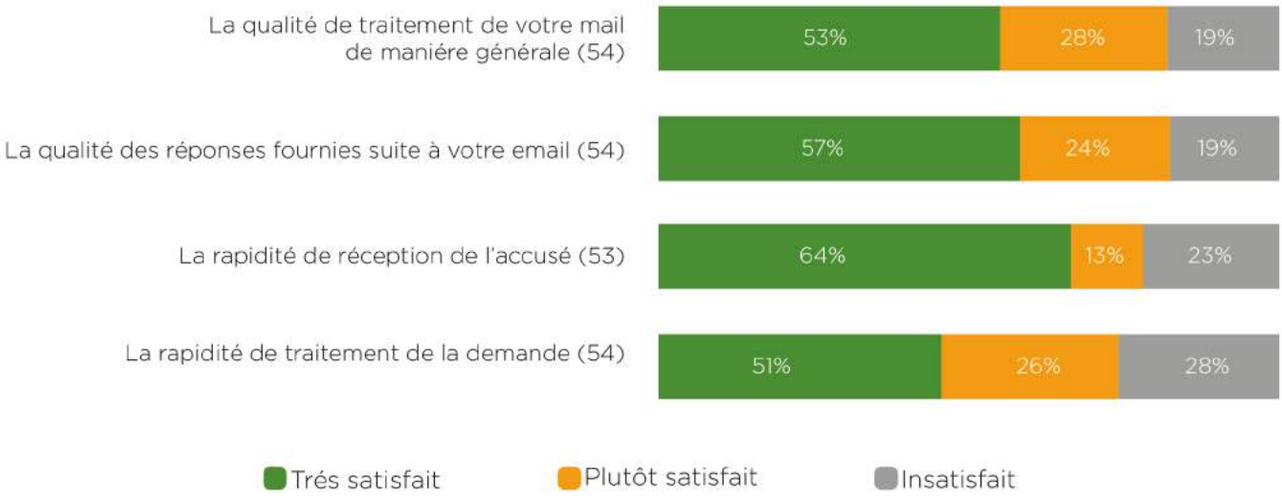

Une grande satisfaction de la part des adhérents vis-à-vis du traitement de leurs demandes par l'agence virtuelle en général.
La satisfaction est néanmoins modérée vis-à-vis de la rapidité de réception de l'accusé et de traitement des demandes, soit 77% et 72%.

Site web de la CIMR

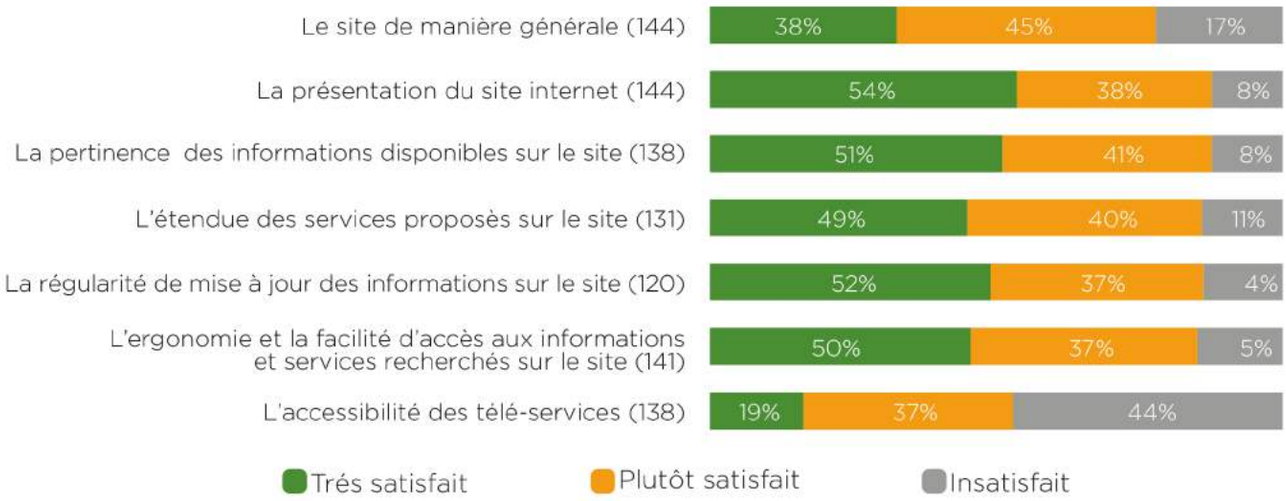

Seuls 17% des adhérents répondants ont exprimé leur insatisfaction par rapport au portail de la CIMR contre 83% qui trouvent le site satisfaisant en termes de présentation, d'ergonomie et facilité d'accès, et de pertinence des informations et régularité des mises à jour.

CO-WORKING SPACES

ACTIVITÉ DE LA CIMR EN CHIFFRES

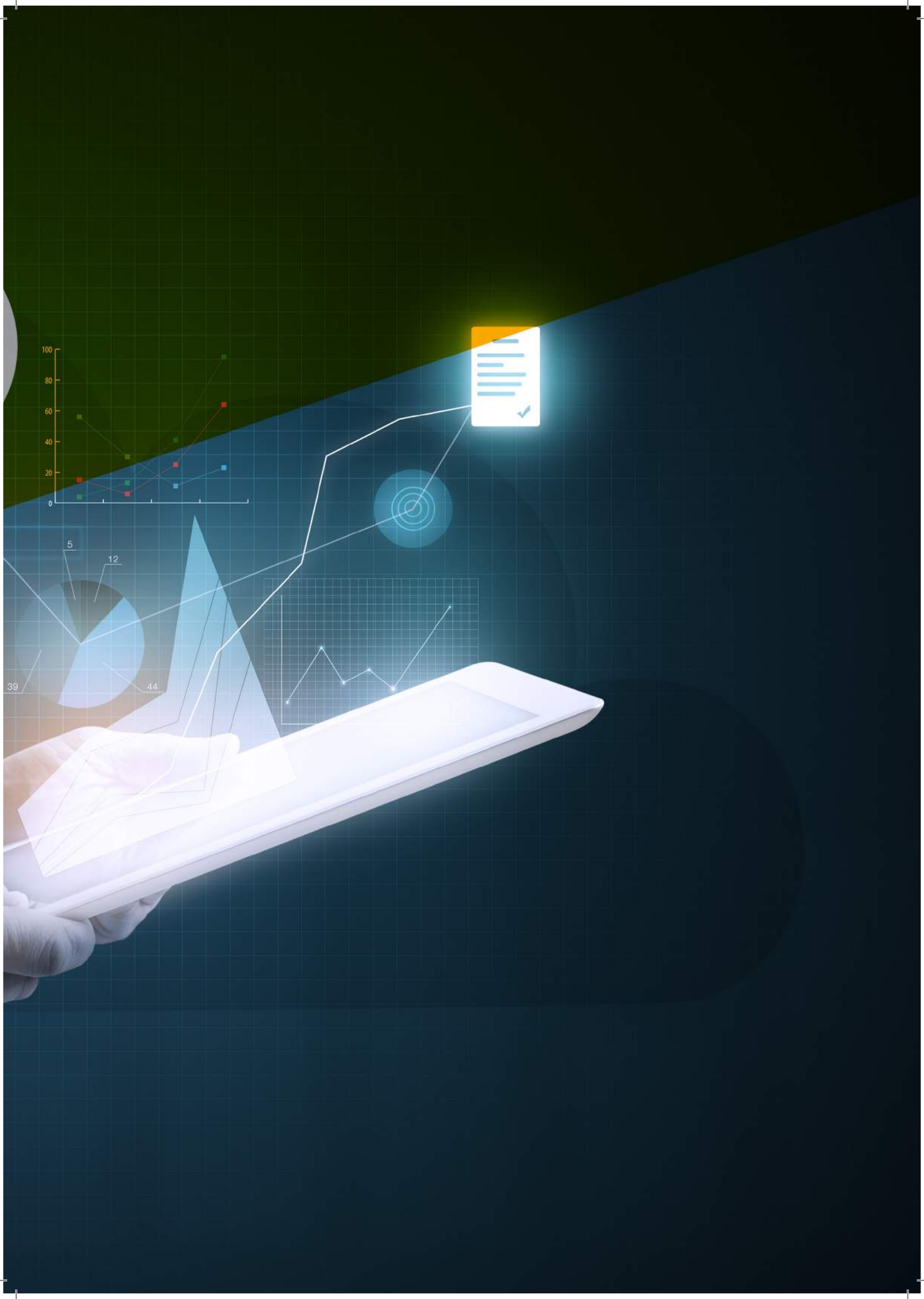
100
80
60
40
20
0
5
12
39
44

Les adhérents de la CIMR

Évolution des adhérents

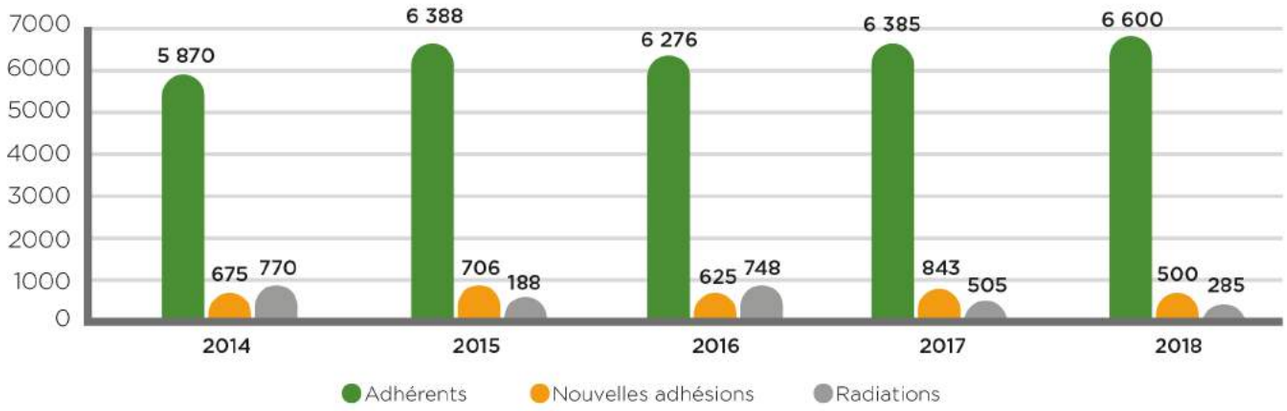

Au titre de l'exercice **2018**, le nombre des entreprises adhérentes à la CIMR s'est élevé à **6 600**.
285 entreprises radiées donnant lieu à un montant de **223 308 213** DH au titre des indemnités de radiation.
500 nouvelles adhésions.

Répartition des adhérents par secteurs d'activité

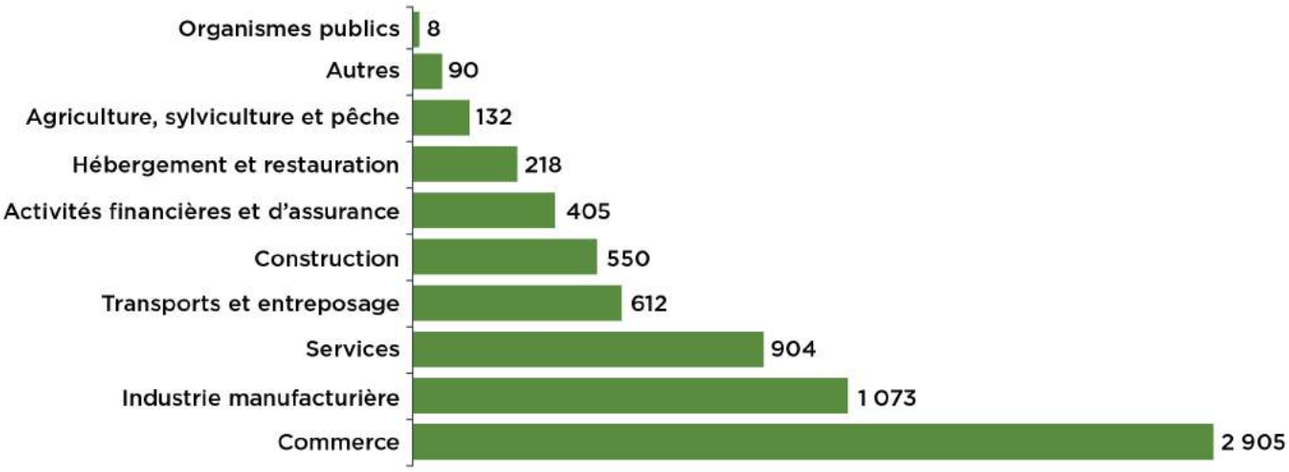

L'analyse de la répartition des adhérents par secteur d'activité fait ressortir que le secteur commercial se positionne en tête du classement avec **42,12%**, suivi du secteur des industries manufacturières avec **15,56%**.

Les affiliés de la CIMR

Évolution des affiliés

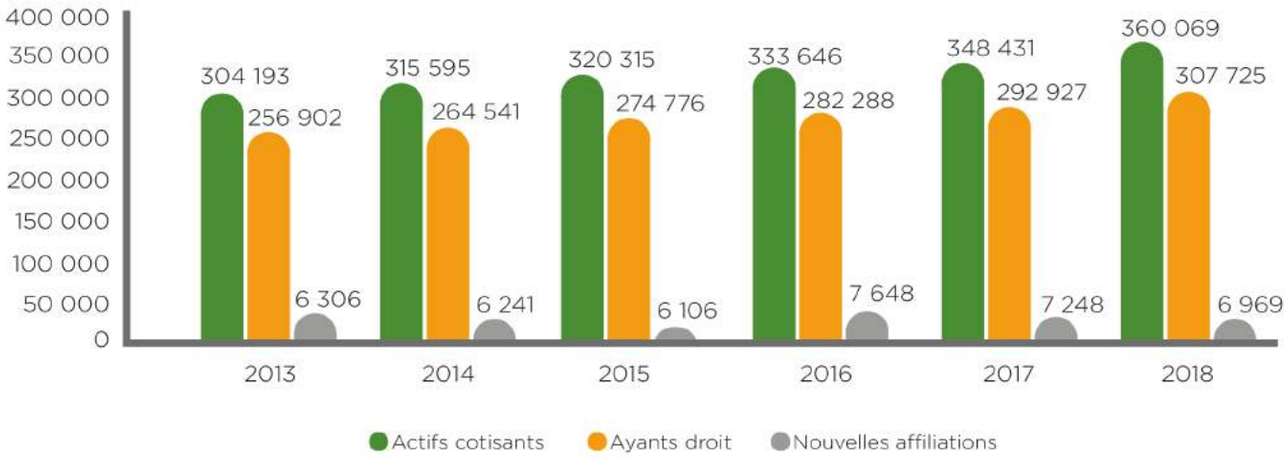

Au titre de l'exercice 2018, le nombre des affiliés s'est établi à **667 794** salariés affiliés répartis comme suit :

- **360 069** actifs cotisants
- **307 725** ayants droit

Dont **7 248** nouveaux affiliés

Répartition des actifs cotisants par sexe

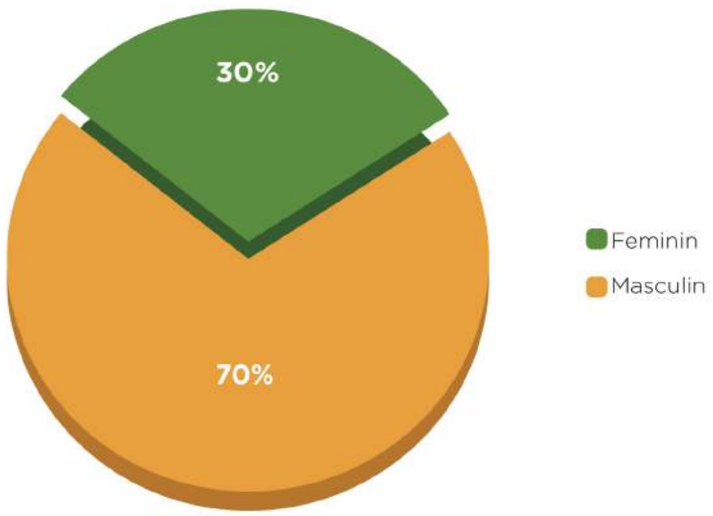

Répartition des actifs cotisants par tranches d'âge

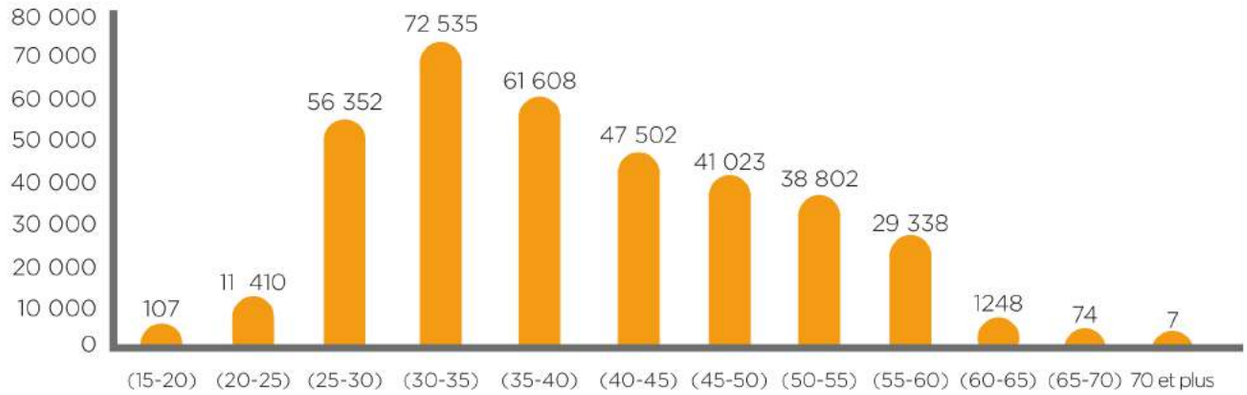

En **2018, 56,1%** des actifs cotisants sont âgés de moins de **40 ans**.
L'âge moyen des actifs cotisants s'établit à **39,1 ans**.

Les allocataires de la CIMR

Évolution des allocataires

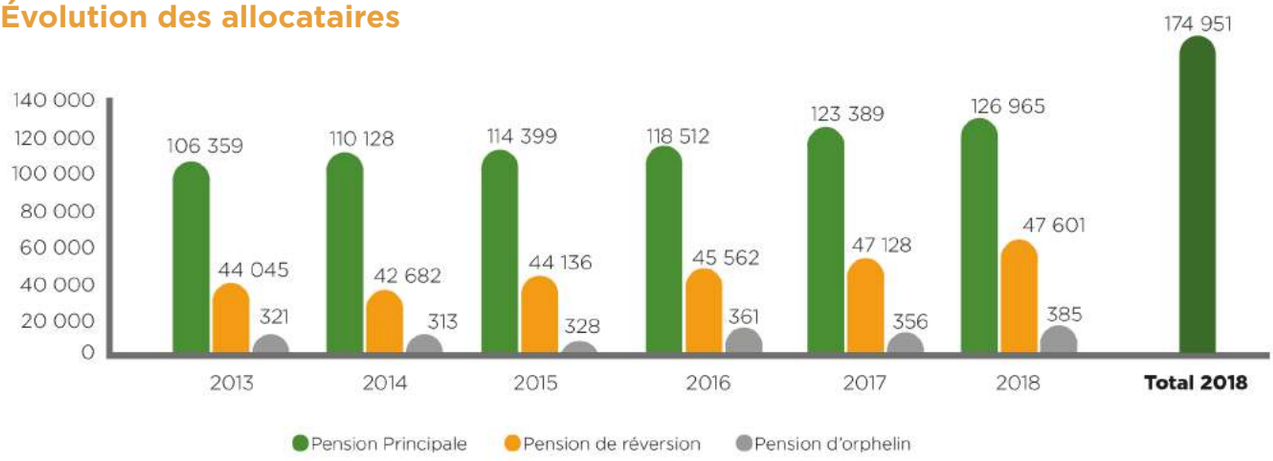

Répartition des allocataires par nature de pension

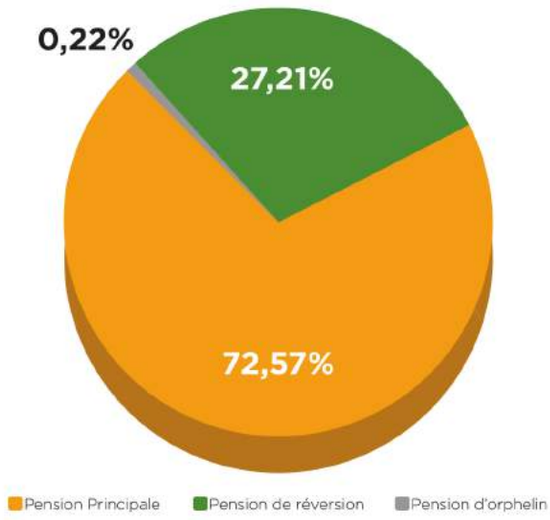

Au 31 décembre 2018

Pensions principales
126 965

Pensions de réversion
47 601

Pensions d'orphelin
385

Répartition des allocataires par âge de liquidation

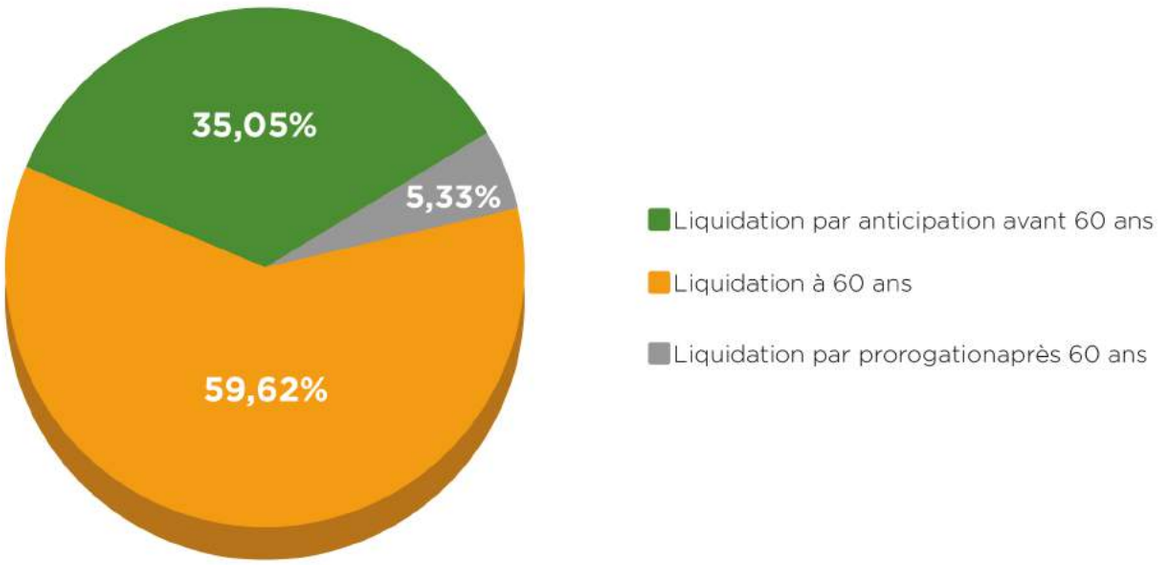

Contribution

Évolution des contributions des retraite en millions de DH

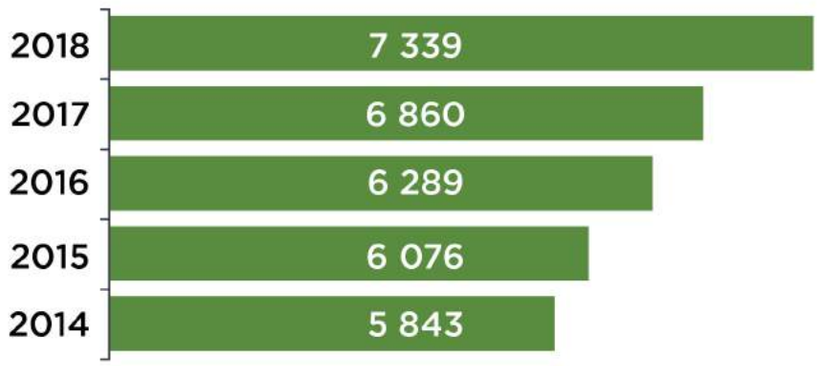

Au titre de l'exercice 2018, le total des contributions globales (part patronale, part salariale et cotisations des adhérents) est passé de 6 860 millions de dirhams en 2017 à 7 339 millions de dirhams en enregistrant ainsi une augmentation de 7,0 %.

Prestations

Évolution des préstations servies

Les allocations versées ou dues au titre de l'exercice 2018 se sont élevées à **4 114** millions de dirhams contre **3 995** millions de DH en **2017**, enregistrant ainsi une hausse de **3%**.

Les paramètres du régime de la CIMR en 2018

SALAIRE DE REFERENCE

En vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement Intérieur, le salaire de référence a évolué de **3,1%** pour passer de **24,48** en **2017** à **25,24** en **2018**.

VALEUR DU POINT A LA LIQUIDATION

Conformément aux dispositions de l'article **13** du Règlement Intérieur, la valeur du point à la liquidation a évolué de **3,1%** pour passer de **14,69** en **2017** à **15,15** en **2018**.

VALEUR DU POINT EN SERVICE

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 Mars 2018, après examen du bilan actuariel de l'exercice **2017**, a décidé de faire évoluer la valeur du point en service de **0,7%**, pour passer de **12,51** en **2017** à **12,59** en **2018**.

REVALORISATION DE L'OPTION CAPITAL

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du **19** Mars **2018**, après examen du bilan actuariel de l'exercice **2017**, a décidé de maintenir les taux de rendement et de revalorisation à appliquer à l'Option Capital pour l'exercice 2018, aux niveaux fixés en **2017** :
- Taux de revalorisation : **3,50%**

La réserve de prévoyance

Évolution de la dotation aux provisions techniques, en million de DH

Évolution des provisions techniques, en million de DH

Conformément aux dispositions statutaires, la réserve de prévoyance a été affectée pour le montant total de l'excédent d'exploitation. Elle est passée de **50 299** millions de DH à **56 038** millions de DH, représentant une progression de **11,4%**.

LES REVENUS FINANCIERS

Au 31 Décembre 2018, les revenus de valeurs mobilières de placements, augmentés des plus-values réalisées, comptabilisés au cours de l'exercice, se sont établis à 3 438 millions de DH contre 3 122,74 millions de DH en 2017.

Produits nets du patrimoine en millions de DH

	2018	2017	Variation
PRODUITS DES PLACEMENTS	**3438**	**3123**	**10,1%**
Revenus de valeurs mobilieères	925	979	-5,5%
Profit sur réalisation valeurs mobilieères	2353	1985	18,5%
Gains de change	0	0	48,0%
Intérêts et autres produits de placements	52	50	3,2%
Reprise sur charges de placements	108	109	-0,6%
CHARGES DES PLACEMENTS	**393**	**250**	**57,6%**
Droits de garde sur titres	4	5	-11,1%
Frais sur opérations sur titres	11	17	-31,3%
Pertes de change	0	0	53,3%
Pertes sur réalisation de valeur mobilière	49	0	45757,0%
Frais de gestion du patrimoine immobilier	0	0	7,8%
Retenues à la source	15	14	4,5%
Dotations sur placements	314	214	47,0%
RESULTAT FINANCIER	**3044**	**2873**	**6,0%**

Évolution du résultat financier en Mdh

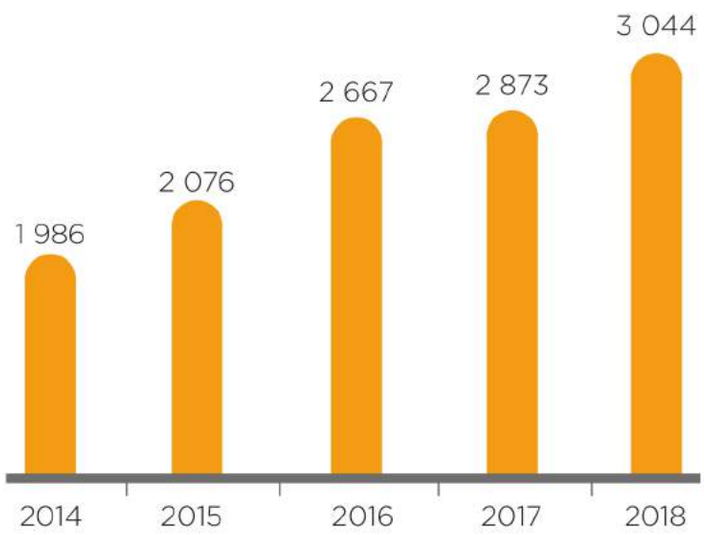

Globalement, les produits du patrimoine et plus-values, nets des charges, des pertes et des dotations et reprises sur provisions pour dépréciation de titres, sont passés de **2 873,07** millions de DH en **2017** à **3 044** millions de DH en 2018, soit une hausse de **6%**.

Les frais de gestion

Le total des frais généraux hors DEA et charges exceptionnelles s'est établit à **101** millions de Dh en **2018**.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

Etats financiers de l'exercice 2018

Bilan au 31 Décembre 2018

Actif

ACTIF	Exercice 31/12/2018			Exercice 31/12/2017
	Brut	Amort	Net	
ACTIF IMMOBILISE	**54 961 246 203,25**	**1 073 142 198,3891**	**53 888 104 004,8609**	**48 359 796 796,6484**
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	**54 961 246 203,25**	**2 261 788,86**	**1 902 674,07**	**2 699 129,66**
Frais préliminaires	-	44 728 243 053,21		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4 164 462,93	2 261 788,86	1 902 674,07	2 699 129,66
Primes de remboursement des obligations	22 503 560 771,72	21 210 206 945,63		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**17 601 197,89**	**15 324 377,9**	**2 276 819,99**	**4 238 856,15066667**
Immobilisation en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	17 601 197,89	15 324 377,9	2 276 819,99	4 238 856,15066667
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**343 341 322,08**	**140 230 816,46**	**203 110 505,62**	**169 832 217,739333**
Terrains	15 585 000		15 585 000	15 585 000
Constructions	179 700 988,01	86 460 642,99	93 240 345,02	102 690 441,24
Installations techniques,matériel et outillage	2 614 936,49	2 578 864,21	36 072,28	143 135,699333332
Matériel de transport	-	-	-	-
Mobilier, Matériel de bureau, aménagements divers	54 486 080,6	49 010 803,51	5 475 277,09	4 711 815,13
Autres immobilisations corporelles	2 282 123,49	2 180 505,75	101 617,74	234 592,25
Immobilisations corporelles en cours	88 672 193,49		88 672 193,49	46 467 233,42
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**54 596 139 220,35**	**915 325 215,169101**	**5 368 0814 005,1809**	**48 183 026 593,0984**
Prêts immobilisés	15 332 919,21		15 332 919,21	14 839 262,05
Autres créances financières	698 595 324,54	126 593 257,87	572 002 066,67	626 188 241,58
Titres immobilisés	26 528 517 943,33	761 597 395,374901	25 766 920 547,9551	23 407 528 043,0804
Placements immobiliers	174 165 670,69	27 134 561,9242	147 031 108,7658	151 294 673,018
Dépots en comptes indisponibles	-		-	-
Autres placements immobilisés	27 179 527 362,58		27 179 527 362,58	23 983 176 373,37
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF				
Diminution des créances immobilisées et des placements				
Augmentation des dettes de financement				
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	**4 758 619 124,056**	**2 261 009 079,12**	**2 497 610 044,936**	**2 306 697 719,386**
Assurés, pensions et comptes rattachés	112 627 358,976001	48 603 368,42	64 023 990,5560007	71 858 503,0060007
Cotisants, adhérents, contribuant et comptes rattachés	4 562 766 506,67	2 207 846 741,84	2 354 919 764,83	2 160 149 817,76
Stocks			-	-
Fournisseurs débiteurs	255 612		255 612	5 928 166,5
Personnel débiteurs	45 961,77		45 961,77	54 824,95

État débiteur	-		-	-
Autres débiteurs	5 952 453,64	4 558 968,86	1 393 484,78	2 602 741,86
Comptes de régularisation - actif	76 971 230,9999984	-0,00000047685	76 971 230,9999988	66 103 665,3099994
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement				
Ecarts de conversion - actif (elements circulants)				
TRESORERIE-ACTIF	**5 068 7684,579999**	**-**	**5 068 7684,579999**	**51 601 296,309999**
Chèque et valeurs à encaisser				
Banques, TGR, C.C.P.	50 675 094,859999		50 675 094,859999	51 577 590,869999
Caisses,régies d'avances et accréditifs	12 589,72		12 589,72	23 705,44
TOTAL	**59 770 553 011,886**	**3 334 151 277,5091**	**56 436 401 734,3769**	**50 718 095 812,3444**

Bilan au 31 Décembre 2018

Passif

PASSIF	Exercice 31/12/2018	Exercice 31/12/2017
FINANCEMENT PERMANENT	**56 048 506 738,21**	**50 306 590 246,82**
RESERVES DE PREVOYANCE	33 534 816 020,34	29 089 198 210,43
Réserves exercices précédents	29 089 198 210,39	44 728 243 053,21
Réserve de l'exercice	444 561 7809,95	-15 639 044 842,78
RESERVES POUR FLUCTUATION PORTEFEUILLE	22 503 560 771,72	21 210 206 945,63
Provisions, Fonds et reserves technique des regimes en repartition		
Provisions, Fonds et reserves technique des regimes en capitalisation	22 066 731 787	20 792 792 661
Réserves pour prestations échues et non payées	436 828 984,72	417 414 284,63
Provisions, Fonds et reserves technique des regimes mixtes		
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	-	-
Subvention d'investissements		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT	-	-
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement		
PROVISION DURABLES POUR RISQUE ET CHARGES	10 129 946,15	7 185 090,76
Provision pour risque	10 129 946,15	7 185 090,76
Provision pour charges		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF	-	-
Augmentation des créances immobilisées et des placements		

Diminution des dettes de financement et des provisions		
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	**386 576 865,205998**	**406 211 218,076**
DETTES DE PASSIF CIRCULANT	386 576 865,205998	406 211 218,076
Assurés, pensionnés et comptes rattachés	123 944 420,985998	181 185 468,606
* Allocations Échues non Payées	123 944 420,985998	181 185 468,606
* Chèques Remboursement de cotisations salariales		
Cotisants et contribuants créditeurs	196 270 774,83	171 835 578,68
Retenues sur pensions		
Fournisseurs et comptes rattachés	21 382 622,56	171 835 578,68
Personnel créditeur	118 524,67	317 151,78
Organismes sociaux créditeurs	1 417 299,84	976 743,890000001
Etat créditeur	20 582 084,2799996	18 170 229,7800001
Comptes d'associés créditeurs		
Autres créanciers	10 285 806,93	7 768 366,94
Comptes de régularisation - passif	12 575 331,11	7 720 979,01
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (ELEMENTS CIRCULANTS)		
TRESORERIE	1 318 131,12	5 294 347,42
TRESORERIE-PASSIF	1 318 131,12	5 294 347,42
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques	1 318 131,12	5 294 347,42
TOTAL	**56 436 401 734,536**	**50 718 095 812,316**

Compte de produits et charges au 31 Décembre 2018

Libellé	Opération			Totaux de l'exercice Exercice 31/12/2017 3=1+2
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	Totaux de l'exercice Exercice 31/12/2018 3=1+2	
COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS	**28 950 738 502,25**	**-**	**28 950 738 502,25**	**7 796 774 181,95**
Cotisations Adhérents	-		-	**63010**
Cotisations de retraite	**7 339 264 706,04**		**7 339 264 706,04**	6 859 948 064,04
* Contributions, Part patronale	4 147 836 820,42		4 147 836 820,42	3 877 418 636,78
* Contributions, Part salariale	3 191 427 885,62		3 191 427 885,62	2 982 529 427,26
Contributions spéciales	**349 013 380,53**		**349 013 380,53**	**327 998 165,36**
* Surprimes & Rachats services passés	152 235 294,63		152 235 294,63	146 680 039,91
* Contributions Assurances	1 0714 481,26		1 0714 481,26	11 525 956,14
* Rentes de capitalisation	186 063 604,64		186 063 604,64	169 792 169,31
Contributions forfaitaires	**40 830 311,2**		**40 830 311,2**	16 942 738,79
* Contributions au titre des adhesions de type 2			-	-
* Contributions au titre des adhesions de type 3	11 692 430,26		11 692 430,26	9 168 145,89
* Contributions au titre des adhesions de type 4	29 137 880,94		29 137 880,94	7 774 592,9
Autres Produits d'exploitation	**260 557 629,57**		**260 557 629,57**	390 794 958,55
* Indemnités de radiation	224 031 364,62		224 031 364,62	357 923 930,81
* Intérêts de Retard Adhérents	36 526 264,9500001		36 526 264,9500001	32 871 027,7400001
Reprises d'exploitation, transferts de charges	168 279 813,91		168 279 813,91	201 027 245,21
Reprise sur Provision mathématique	20 792 792 661		20 792 792 661	-
PRESTATION ET FRAIS	**27 442 599 262,31**		**27 442 599 262,31**	**26 126 709 864,23**
Prestation de retraite	5 010 567 520,63		5 010 567 520,63	4 793 569 705,78
* Allocations retraites, part répartition	3 927 870 185,49		3 927 870 185,49	3 829 234 291,15
* Allocations retraites, part capitalisation	186 063 604,64		186 063 604,64	165 662 741,08
* Option en capital	790 915 354,48		790 915 354,48	671 982 589,61
* Remboursements de Cotisations Salariales	978 816,12		978 816,12	51 210 543,1099999
* Capital Décès Affilié	3 153 680,55		3 153 680,55	-
* Allocations Option de Rachat	80 128 293,43		80 128 293,43	59 962 260,1
* Indemnité de décès	21 457 585,92		21 457 585,92	15 517 280,73
Dotations d'exploitation	22 432 031 741,68		22 432 031 741,68	21 333 140 158,45
* Dotations Provisions Créances Adh Litigieux & Radiés	365 299 954,68		365 299 954,68	531 023 778,26
* Provisions mathématique	22 066 731 787		22 066 731 787	20 792 792 661
* Dotations Provisions Créances Rentes Viagères	-		-	9 323 719,19
RESULTAT DES OPERATIONS TECHNIQUES (1-2)	1 508 139 239,94		1 508 139 239,94	-18 329 935 682,28
PRODUITS DES PLACEMENTS	**3 437 578 356,46**		**3 437 578 356,46**	**3 122 739 881,22**
Revenus de valeurs Mobilières	112 627 358,976001		924 869 851,799999	979 029 337,61
Profit sur réalisation Valeurs Mobilières	924 869 851,799999		2 352 721 387,02	1 984 690 893,53
Gain de change	2 352 721 387,02		145 605,58	98 396,72
Intérêts et autres produits de placements	145 605,58		51 658 654,03	98 396,72

* Intérêts Fonds de dépôt	51 658 654,03		48 089 328,42	47 943595,27
* Intérêts prêts personnel	48 089 328,42		981 091,49	765 689,18
* Revenus locatifs	981 091,49		2 588 234,12	1 369 557,28
Reprise sur charges de placements	2 588 234,12		108 182 858,03	108 842 411,63
*** Reprise sur provisions loyers Immeuble**	-		-	-
* Reprise sur provisions de titres	108 182 858,03		108 182 858,03	108 842 411,63
* Reprise sur Prv pour perte de changes	-		-	-
CHARGES DES PLACEMENTS	**393 358 516,67**		**393 358 516,67**	**249 707 887,74**
Droits de garde sur Titres	4 449 903,36		4 449 903,36	5 005 314,06
Frais sur Opérations Titres	11 361 980,47		11 361 980,47	16 530 353,47
Pertes de changes	150 851,9		150 851,9	270 678,8
Pertes sur réalisation Valeurs Mobilières	48 540 162,61		48 540 162,61	105 851,250000004
Frais de gestion patrimoine immobilier	287 734,26		287 734,26	266 893,22
Retenues à la source sur portefeuille	14 503 239,04		14 503 239,04	13 882 033,53
Dotations sur placement	314 064 645,03		314 064 645,03	213 646 763,41
* Dotations Prv dépréciation des titres	313 486 098,95		313 486 098,95	213 177 484,69
* Dotations Prv Créances loyer	578 546,08		578 546,08	469 278,72
* Dotations Prv pour perte de changes			-	-
RESULTAT FINANCIER (4-5)	**3 044 219 839,79**		**3 044 219 839,79**	**2 873 031 993,48**
CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	**101 013 032,3**	**-**	**101 013 032,3**	**99 205 166,83**
Achats consommés de matières et fournitures	7 541 011,02		7 541 011,02	4 222 223,04
Autres charges externes	19 788 857,2		19 788 857,2	23 497 771,68
Charges de personnel	57 799 886,06		57 799 886,06	54 602 262,91
Dotations amortissements des immobilisations	15 883 278,02	-	15 883 278,02	16 882 909,2
PRODUITS DE GESTION NON COURANTS	**74 878 437,7**		**69 150 200,22**	
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				
Autres charges non courantes	69 496 925,36		67 252 077,62	537 168,8
Dotations non courantes	5 381 512,34		1 898 122,6	619 460,84
CHARGES DE GESTION NON COURANTES	**74 878 437,7**		**74 878 437,7**	
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées			-	-
Autres charges non courantes	69 496 925,36		69 496 925,36	73 806 183,85
Dotations non courantes	5 381 512,34		5 381 512,34	10 286 432,94
RESULTAT DE GESTION NON COURANT (8-9)	-5 728 237,48000002		-5 728 237,48000002	-82 935 987,15
RESULTAT DE GESTION (3+6-7+10)	4 445 617 809,95		4 445 617 809,95	-15 639 044 842,78
Dotation à la réserve de prévoyance	4 445 617 809,95		4 445 617 809,95	-15 639 044 842,78
RESULTAT NET DE GESTION	**-**		**-**	**-**

BILAN ACTUARIEL 2018

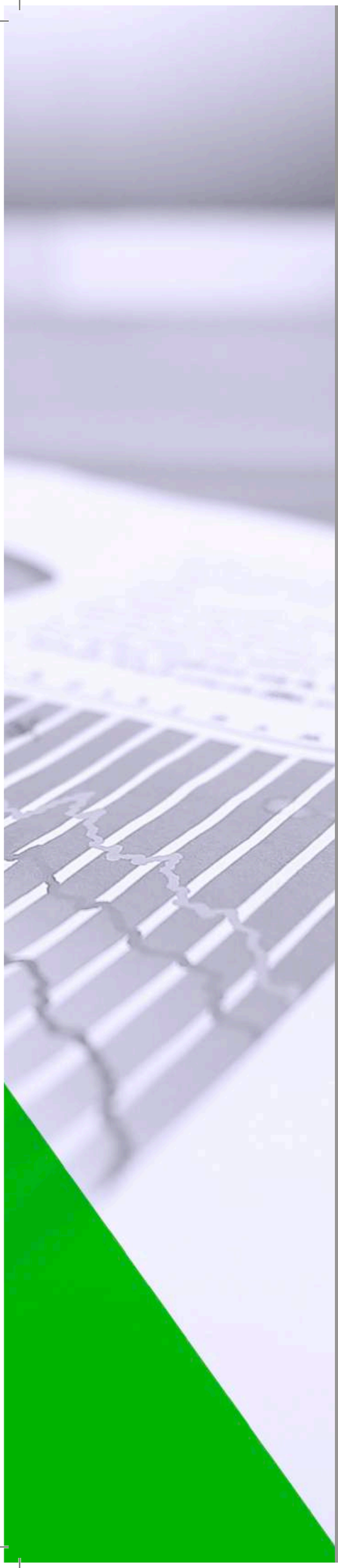

PRÉAMBULE :

Le présent bilan actuariel 2018 expose l'état du régime à la fin de l'exercice 2018, c'est-à-dire seize ans après la prise d'effet de la réforme entérinée par l'Assemblée Générale Exceptionnelle du 12 mars 2003.

Cette réforme a consacré la « répartition provisionnée » comme mode de gestion technique et financière du régime.
La gestion en répartition provisionnée nécessite que la situation du régime soit analysée régulièrement afin de s'assurer que la pérennité du régime est acquise sur des horizons glissants d'au moins 60 années.

Il a été décidé pour la CIMR de mener ces analyses annuellement et c'est dans cet esprit que les bilans actuariels annuels depuis 2002 avaient été menés.

Des études ont été réalisées en 2018 pour actualiser les hypothèses prises en compte dans l'élaboration du bilan actuariel. Elles concernent notamment la Table de Mortalité, le Turn Over des Actifs Cotisants et des Ayants droit et l'évolution des actifs cotisants.
Au vu du nouveau projet de circulaire relative au contrôle des organismes de retraite, il a été décidé de proposer dorénavant deux scénarii pour l'établissement du Bilan Actuariel. Le premier scénario tiendra compte de la table d'expérience CIMR avec une espérance de vie de 25,9 années à l'âge de 60 ans et une dérive de mortalité d'un trimestre par an et le deuxième scénario tiendra compte de la table réglementaire, exigée par l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, qui est la TV 88-90 avec une espérance fixe de 24 années à l'âge de 60 ans.

Le bilan actuariel 2018 montre, comme ceux réalisés annuellement depuis 2002, que le régime reste pérenne, mais que cette pérennité ne s'affirmera dans le temps qu'au prix d'une augmentation régulière du nombre des actifs cotisants et d'un rendement adéquat du portefeuille financier. De même, l'évolution constatée dans l'espérance de vie incite à une grande vigilance dans le suivi du régime et au renforcement de ses fonds.

VALORISATION DES ENGAGEMENTS
Fonds retenu en valeur comptable et rendement à 6%

Les principales hypothèses du scénario retenu pour les études actuarielles sont décrites à la section 2 et détaillées dans le Cahier d'Hypothèses Actuarielles. Elles respectent les dispositions de la réforme.

Le calcul des engagements s'effectue selon la courbe des taux sans risque communiquée par l'ACAPS.

La valeur actuelle probable (VAP) des prestations s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi-Fermé[a]	Groupe Fermé
Retraités et ayants cause	56,5	56,5	56,5
Actifs et ayants droit	551,9	202,4	89,6
Total	608,4	259,0	146,2

Cette valeur actuelle probable se répartit en fonction des droits acquis et des droits futurs de la façon suivante :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi-Fermé	Groupe Fermé
Droits acquis [b]	146,2	146,2	146,2
Droits futurs	462,2	112,8	0,0
Total	608,4	259,0	146,2

La valeur actuelle probable des ressources s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi-Fermé	Groupe Fermé
VAP des ressources	583,7	105,1	0,0

Les Provisions Techniques (calculée comme étant la valeur marché du fonds de prévoyance) est évaluée à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi-Fermé	Groupe Fermé
Provisions Techniques	63,2	63,2	63,2

La valeur actuelle totale des ressources est donc évaluée à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi-Fermé	Groupe Fermé
VAP total ressources	646,9	168,4	63,2

L'engagement net, non couvert par des cotisations futures ni par le fonds existant, s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi-Fermé	Groupe Fermé
Engagement net non couvert	-38,5	90,6	82,9

(a) VAP des flux (prestations ou cotisations) en groupe semi-fermé : représente la valeur actuelle des flux financiers probables de la population actuelle des actifs et retraités (hors nouveaux entrants). Ces flux intègrent les droits passés et les droits futurs.

(b) Droits acquis : VAP des flux (prestations ou cotisations) financiers probables de la population actuelle des actifs et retraités en groupe fermé (hors nouveaux entrants). Ces flux intègrent uniquement les droits passés.

Le taux de préfinancement (ratio de la valeur actuelle probable du total des ressources sur la valeur actuelle probable des prestations) et le taux de couverture (ratio de la valeur des Provisions Techniques sur la valeur actuelle probable des droits acquis) s'élèvent à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi-Fermé	Groupe Fermé
Taux de préfinancement	106,3%	65,0%	43,3%
Taux de couverture	43,3%	43,3%	43,3%

AJUSTEMENTS PARAMÉTRIQUES DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES À FIN 2018

Les hypothèses actuarielles retenues dans les études actuarielles sont résumées ci-dessous.

Hypothèses	Valeurs retenues pour les nouvelles projections
Taux de rendement financier	5%
Taux d'actualisation des flux	Courbe des taux sans risque*
Profil carrière des actifs	6%
Evolution annuelle du salaire des nouveaux entrants	4%
Evolution annuelle des actifs y compris Adhésions individuelles	1,5%
Table de mortalité	TV 88-90/PF 60-64avec une espérance de vie de 25,9 ans et une dérive de 1 trimestre / an
Evolution annuelle du Salaire de Référence	3,5%
Evolution annuelle de la Valeur du Point à la Liquidation	3,5%
Evolution annuelle de la Valeur du Point en Service	1%
Taux garanti sur le capital C.I.M.R.	3,5%
Montant des provisions techniques pour les projections	56,04 Milliards (Valeur Comptable)
Montant des provisions techniques pour le calcul des indicateurs de pérennité	63,22 Milliards (Valeur Marché)
Evolution des adhésions individuelles	2 500 nouvelles adhésions par an
Contributions forfaitaires mensuelles	1 000
Evolution de la contribution forfaitaire	4%

Communiquée par l'ACAPS

Tous les tests de sensibilités seront présentés selon deux scénarii tenant compte de tables de mortalité différentes.

Scénario 1 : Toutes les hypothèses citées ci-dessus accompagnées de PF 60-64 avec une espérance de vie démarrant avec 25,9 ans et une dérive de 1 trimestre par an.

Scénario 2 : Toutes les hypothèses citées ci-dessus accompagnées de la TV 88-90.

PROFIL DU FONDS DE PRÉVOYANCE

Le principe de pérennité suppose que le profil du fond de prévoyance doit satisfaire deux conditions :
• Les valeurs du fonds ne doivent jamais être négatives ;
• La tendance de variation du fonds doit être positive en fin de projection.

Profil du fonds au 31 décembre 2018

Le fonds projeté en 2018 est présenté ci dessous :

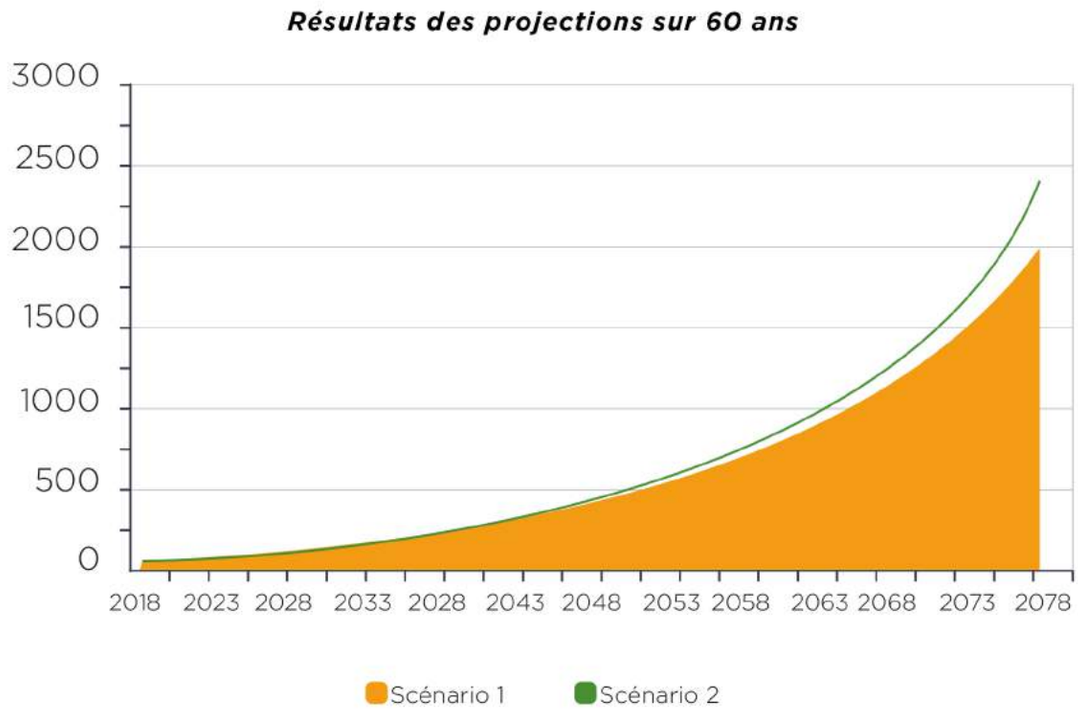

Le graphe montre que les deux principes de pérennité sont respectés puisque le fonds est toujours positif avec une tendance ascendante en fin de projection quel que soit le scénario adopté.

TESTS DE SENSIBILITÉ

Conformément aux prescriptions comptables internationales et dans un souci de clarté, une analyse de la sensibilité du profil du fonds en fonction de certaines variations d'hypothèses actuarielles a été effectuée.

Taux de placement

Les tests proposés prennent en compte une variation des taux de placement comme suit :
- Un rendement de 6%, soit +1% ;
- Un rendement de 4%, soit -1% ;
- Un rendement égal à 75% de la moyenne des rendements observés au cours des 5 dernières années soit 4,46%.

Variation du profil du fond de Prévoyance

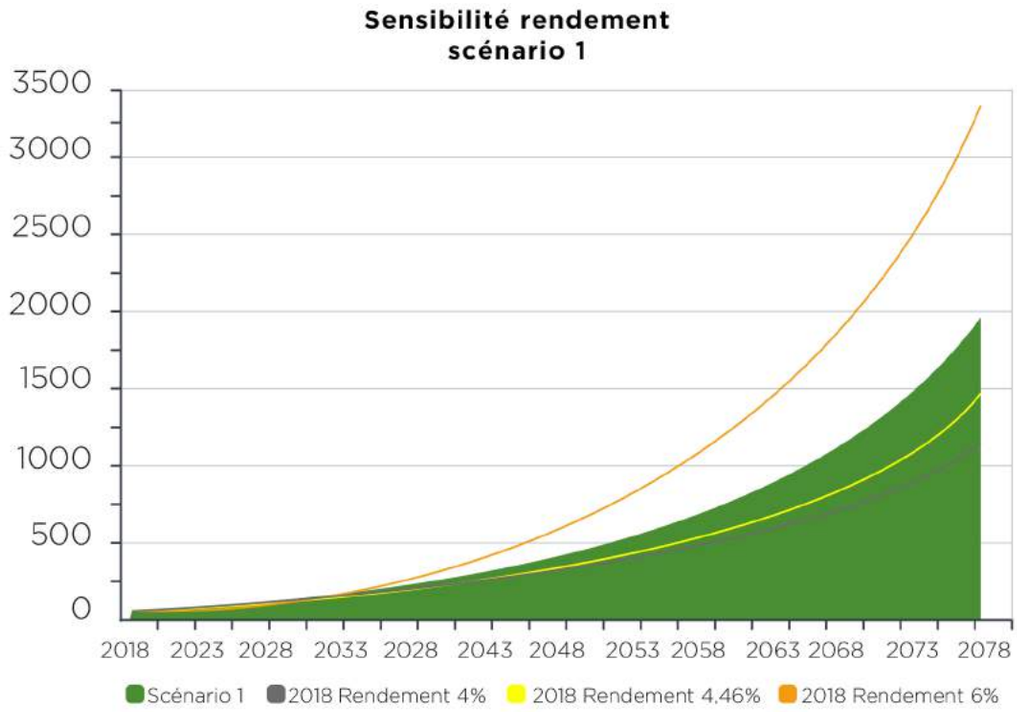

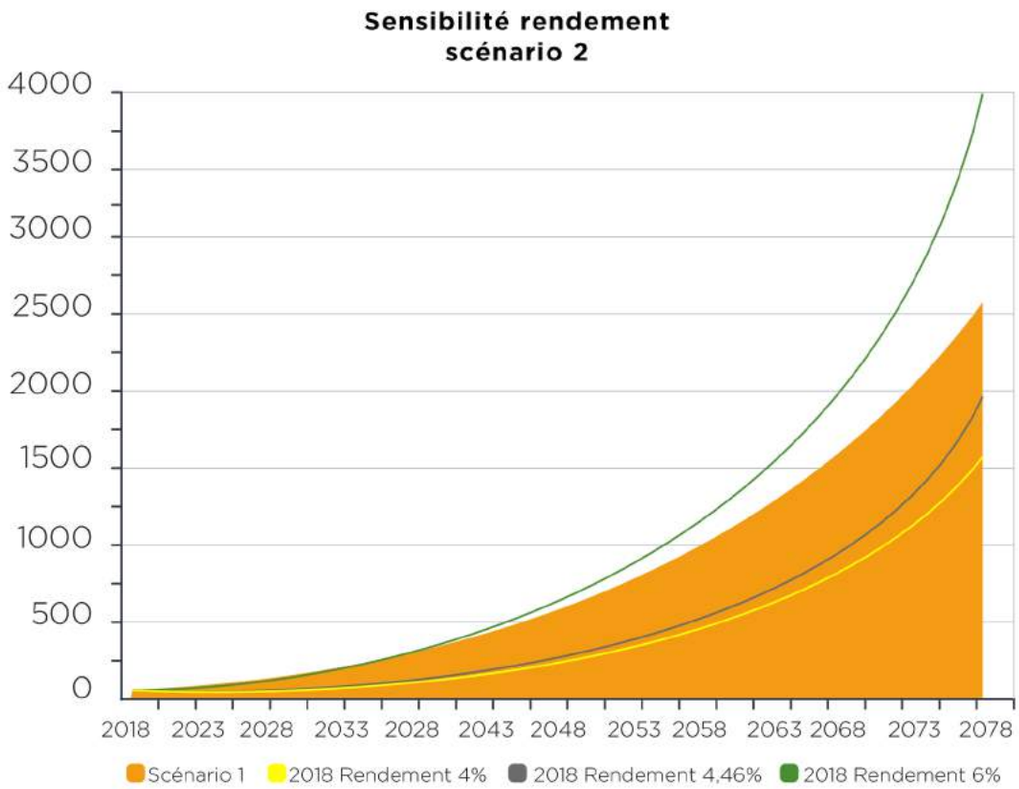

Le test montre que même quel que soit le scénario, et même avec un taux de rendement de 4%, le fonds de prévoyance reste positif.

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Les tests proposés prennent en compte un taux d'évolution des actifs de 1% et une stabilité des effectifs au lieu de 0,5 % par an.

Variation du profil du fond de Prévoyance

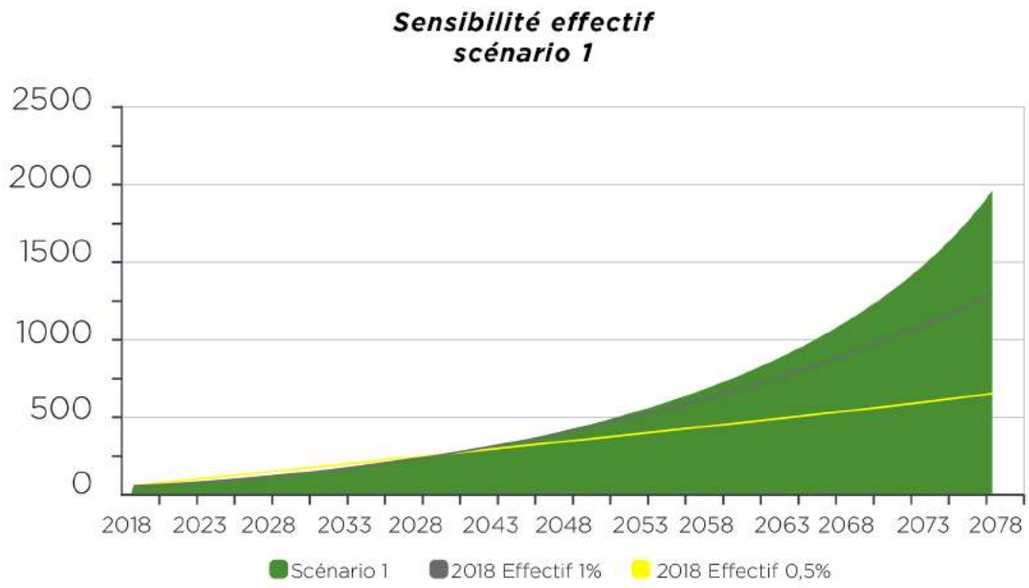

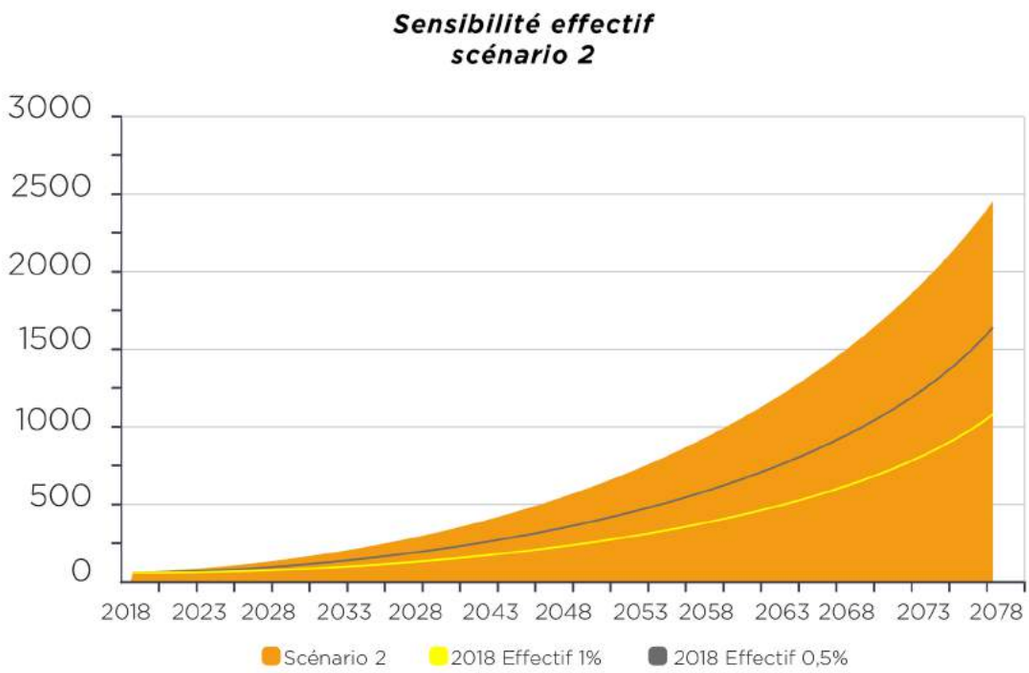

Le graphe montre, une fois de plus, la nécessité d'un moteur démographique dynamique pour assurer la pérennité du régime.

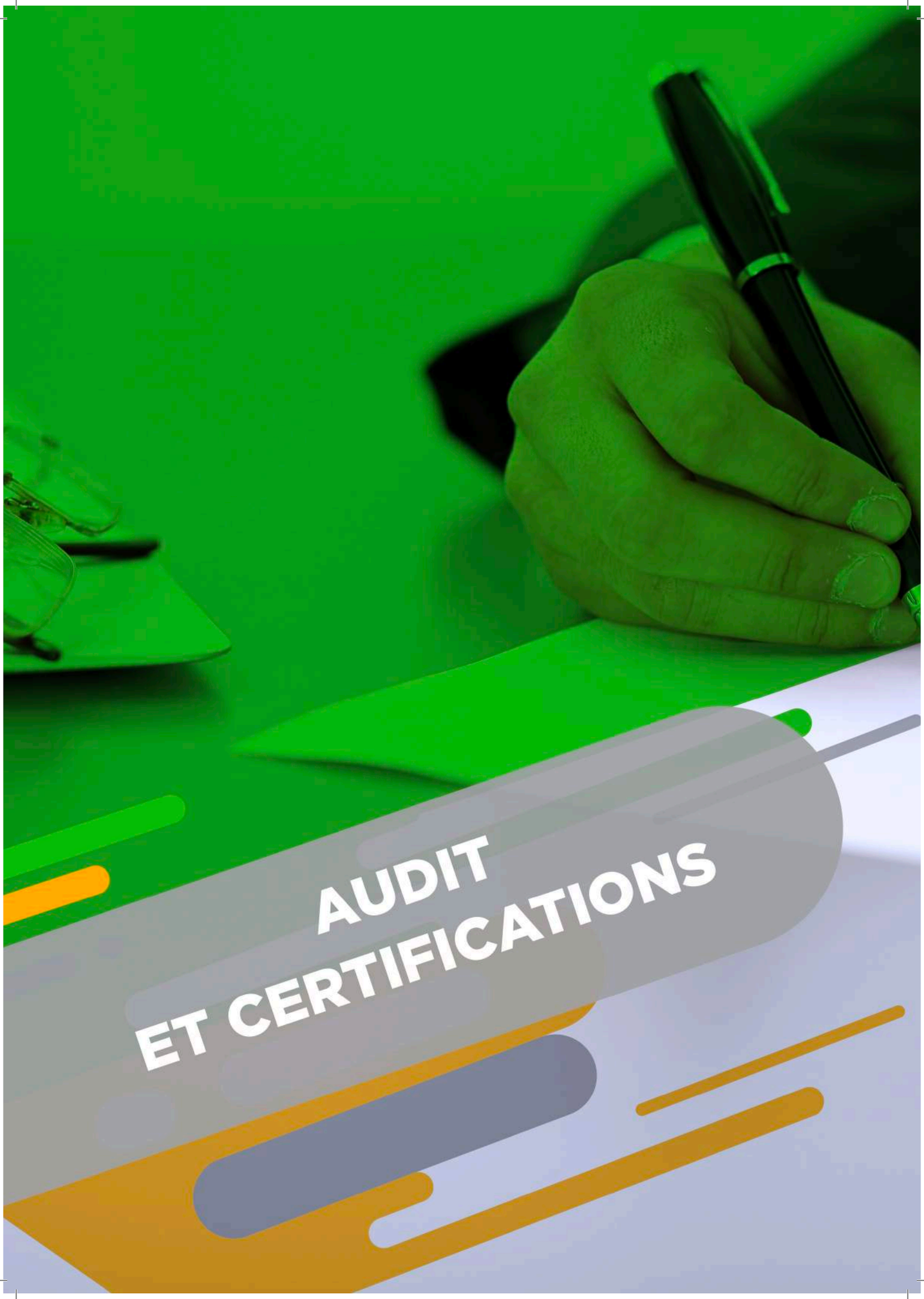

AUDIT ET CERTIFICATIONS

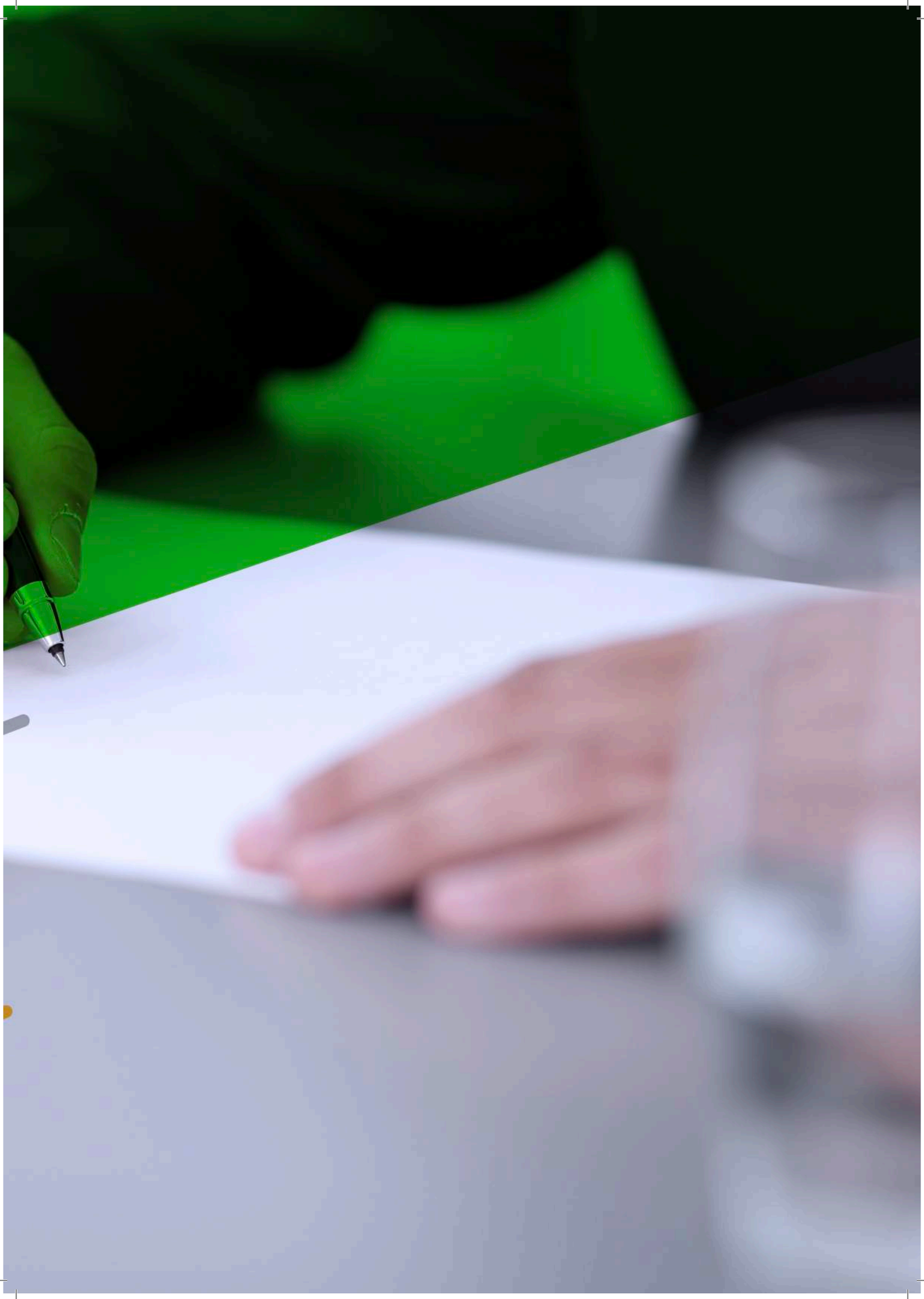

Fidaroc
Grant Thornton
L'instinct de la croissance
47, rue Allal Ben Abdellah
Casablanca
Maroc

MAZARS
104, bis Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Aux Adhérents de la
Caisse Interprofessionnelle
Marocaine de Retraite (CIMR)
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la CIMR, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de réserve de prévoyance de MAD 33.534.816.020,34 dont une réserve de l'exercice de MAD 4.445.617.809,95.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CIMR au 31 décembre 2018 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état A3 de l'ETIC qui mentionne le changement de méthode relatif au calcul de la provision mathématique de capitalisation afin de se conformer au projet de la nouvelle circulaire de l'ACAPS.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par les statuts et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux adhérents avec les états de synthèse de la Caisse.

Casablanca, le 1er avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON	**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**
Faïcal MEKOUAR	**Adnane LOUKILI**
Associé	**Associé**

Fidaroc
Grant Thornton
L'instinct de la croissance™

47, rue Allal Ben Abdellah
Casablanca
Maroc

MAZARS

101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Aux Adhérents de la
Caisse Interprofessionnelle
Marocaine de Retraite (CIMR)
Casablanca

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 15 des statuts de La CIMR
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2018

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la CIMR, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les statuts, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2018 :

1.1. Conventions préalablement autorisées par votre Conseil d'Administration

1.1.1. Convention d'avance en compte courant, rémunérée, accordée à la société INFRA MAROC CAPITAL détenue à 49,97% (écrite)

- **Personnes concernées :** M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également Président du Conseil d'administration d'INFRA MAROC CAPITAL
- **Nature et objet de la convention :** La convention est relative à la conversion des dividendes en une avance en compte courant vis-à-vis de INFRA MAROC CAPITAL.
- **Date de la convention :** 26/02/2018.
- **Conditions de rémunération :** rémunération au taux de 2,21% HT.
- **Montant de l'avance** : 16 055 KMAD.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2018 :** Néant.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** Néant.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice :** L'avance a été convertie en actions à leur valeur nominale (160 552 actions).

1.1.2. Convention relative à la prestation de valorisation de la société TANGER RESORT par ATTIJARI FINANCES CORP (écrite)

- **Personnes concernées :** M. Mohammed EL KETTANI, membre du conseil d'administration de la CIMR et également membre du conseil d'administration d'Attijari Finances Corp.
- **Nature et objet de la convention :** Valorisation de la société TANGER RESORT détenue à hauteur de 30% par la CIMR.
- **Date de la convention :** 09/01/2018.
- **Conditions de rémunération :** Honoraires de la prestation fixés à 360 KMAD.
- **Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice** : 360 KMAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice** : 360 KMAD.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

2.1. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société Larbel détenue à 100%.

- **Personnes concernées :** La société Larbel en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention :** La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société Larbel.
- **Date de la convention :** 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération :** L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société Larbel au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2018 ce taux est fixé à 2,22% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2018 :** 161 288 KMAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** 2 764 KMAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice :** 21 812 KMAD.

2.2. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société Ramical détenue à 100%.

- **Personnes concernées :** La société Ramical en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention :** La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société Ramical.
- **Date de la convention :** 17/07/2012 et avenants en date du 28/11/2012 et 31/03/2015.
- **Conditions de rémunération :** Le dernier avenant à cette convention signée au 31/03/2015 prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la Société Ramical au taux de 2,97% annuel HT.

- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2018** : 294 958 KMAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 8 067 KMAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice :** 2 850 KMAD.

2.3. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société Pasteur détenue à 100%.

- **Personnes concernées :** La société Pasteur en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR ;
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société Pasteur.
- **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération :** L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société Pasteur au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2018 ce taux est fixé à 2,22% annuel HT ;
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2018** : 32 864 KMAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 665 KMAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice :** 315 KMAD.

2.4. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société Ranila détenue à 100%.

- **Personnes concernées :** La société Ranila en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR ;
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société Ranila.
- **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération :** L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société RANILA au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2018 ce taux est fixé à 2,22% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2018** : 1.653 KMAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 32 KMAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice** : 350 KMAD.

2.5. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société Nejma détenue à 100%.

- **Personnes concernées :** La société Nejma en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.

- **Nature et objet de la convention :** La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société Nejma.

- **Date de la convention :** 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.

- **Conditions de rémunération :** L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société Nejma au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2018 ce taux est fixé à 2,22% annuel HT.

- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2018 :** 1.040 KMAD.

- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** 20 KMAD.

- **Sommes versées au titre de l'exercice :** 176 KMAD.

2.6. Convention écrite d'avances en compte courant rémunérées, accordées par la CIMR à la société CIMR Foncia détenue à 100%.

- **Personnes concernées :** La société CIMR Foncia en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.

- **Nature et objet de la convention :** La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société CIMR Foncia.

- **Date de la convention :** 01/01/2016.

- **Conditions de rémunération :** La convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société CIMR Foncia au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2018 ce taux est fixé à 2,22% annuel HT.

- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2018 :** 4.314 KMAD.

- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** Néant.

- **Sommes versées au titre de l'exercice :** 0,04 KMAD.

2.7. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société A6 IMMOBILIER détenue à 25%.

- **Personnes concernées :** M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également membre du Conseil d'administration d'A6 IMMOBILIER.

- **Nature et objet de l'engagement :** Il prévoit un engagement de CIMR de souscrire et libérer dans le cadre d'augmentations de capital réservées, dans toute augmentation de capital et des avances en comptes courant d'actionnaires.

- **Date de la convention :** 22/04/2010.

- **Conditions de rémunération :** Le PV du conseil d'administration d'A6 IMMOBILIER du 3 février 2016 prévoit la limitation du taux d'intérêt des avances des actionnaires à 3% HT non capitalisés, à partir du 04/02/2016.

- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2018 :** 71 026 KMAD.

- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** 1 867 KMAD.

- **Sommes versées au titre de l'exercice** : Néant.

  Il est à noter qu'à partir de 2018, la CIMR a considéré cette convention comme étant réglementée.

2.8. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société TANGER RESORT, détenue à 30%.

- **Personnes concernées** : La société TANGER RESORT en tant que participation détenue à 30% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention non écrite** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société TANGER RESORT.
- **Date de la convention :**
  - Convention d'avances en comptes courant conclue, en date du 7 mai 2013, entre CIMR d'un côté et TANGER RESORT. Il s'agit d'une convention écrite d'octroi d'avances en comptes courant au profit de TANGER RESORT.
  - Un avenant non écrit à la convention ci-dessus, ayant date d'effet le 1er janvier 2015, prévoyant une rémunération des avances à 4% HT
- **Conditions de rémunération** : la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société Tanger ressort au taux 4% annuel HT ;
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2018** : 102 231 KMAD ;
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 3 680 KMAD ;
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

  Il est à noter qu'à partir de 2018, la CIMR a considéré cette convention comme étant réglementée.

2.9. Convention non écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société INAACH, détenue à 50%.

- **Personnes concernées** : La société INAACH en tant que participation détenue à 50% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention :** La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société INAACH.
- **Conditions de rémunération :** la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société INAACH au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2018 ce taux est fixé à 2,22% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2018** : 26 506 KMAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 532 KMAD.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

  Il est à noter qu'à partir de 2018, la CIMR a considéré cette convention comme étant réglementée.

2.10. Convention non écrite d'avances en compte courant, non rémunérées, accordées par la CIMR à la société HAWAZINE, détenue à 12.5%.

- **Personnes concernées :** La société HAWAZINE en tant que participation détenue à 12.5% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention non écrite :** La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société HAWAZINE.
- **Conditions de rémunération :** Néant.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2018 :** 1 660 KMAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** Néant.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice :** Néant.

Il est à noter qu'à partir de 2018, la CIMR a considéré cette convention comme étant réglementée.

2.11. Convention écrite dépositaire entre la CIMR et la BCP relative à la prestation de service de conservation de titres et des services liés :

- **Personnes concernées :**
  - Monsieur Karim Mohammed Mounir en sa qualité de Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la CIMR
  - Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la BCP.
- **Nature et objet de la convention :** Définir les termes de service de conservation de titres et des services liés qui seront fournis par la BCP à la CIMR.
- **Date de l'opération :** 05/06/2017.
- **Conditions de rémunération :** La rémunération correspond à plusieurs prestations (Droits de garde, Opérations Sur Titres, contrôle...). Elle peut être fixe ou variable en fonction du type de prestation et ce, conformément à une grille tarifaire annexée à la convention.
- **Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice :** 2.251 KMAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice :** Néant.

2.12. Convention écrite entre la CIMR et ATTIJARI WAFABANK liée à la prestation de service de conservation de titres et des services liés :

- **Personnes concernées :**
  - Monsieur Mohamed EL KETTANI en sa qualité de Président Directeur Général de ATTIJARIWAFA BANK et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la CIMR.
  - Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR, en sa qualité de membre du Conseil d'Administration d'ATTIJARI WAFABANK à la CIMR.

- **Nature et objet de la convention :** Définir les termes de service de conservation de titres et des services liés qui seront fournis par Attijari Wafabank à la CIMR.
- **Date de la convention :** 15/06/2017.
- **Conditions de rémunération :** La rémunération correspond à plusieurs prestations (Droits de garde, Opérations Sur Titres, contrôle...). Elle peut être fixe ou variable en fonction du type de prestation et ce, conformément à une grille tarifaire annexée à la convention.
- **Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice :** 1 800 KMAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice :** 1.325 KMAD.

Casablanca, le 1er avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton International
47, Rue Allah Ben Abdellah - Casa
Tél. : 0522 54 48 00 - Fax : 0522 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

Adnane LOUKILI
Associé

Grant Thornton
L'instinct de la croissance™

Monsieur Khalid CHEDDADI
Président Directeur Général
CIMR
100, Boulevard Abdelmoumen
20340 Casablanca
MAROC

Casablanca, le 19 février 2019

Objet : Attestation de certification du bilan actuariel de 2018

Monsieur le Président Directeur Général,

Le présent courrier vient vous rendre compte de la mission de certification du bilan actuariel de 2018 de la CIMR conduite sur janvier et février 2019.

Nous avons audité, sur pièce et sur place, l'ensemble du processus d'élaboration du bilan actuariel. Les traitements des données et les calculs d'audit ont été effectués avec nos outils Grant Thornton.

Sur la base de nos travaux, nous certifions le bilan actuariel de la CIMR, réalisé selon la procédure élaborée par la Caisse. En effet, nous avons examiné le cahier des procédures, le cahier technique du régime, la qualité des données, le cahier des hypothèses actuarielles, le paramétrage des outils, le calcul des indicateurs de pérennité en prenant en considération les exigences réglementaires ainsi que les tests de sensibilités.

Par conséquent, nous validons les résultats des projections financières et démographiques ainsi que les résultats de l'analyse prospective du régime de la CIMR.

Fais à Casablanca, pour valoir ce que de droit,

Jérôme SANDER
Actuaire Associé

Grant Thornton Risk Management
Société par actions simplifiées
Au capital de 40 000 €
RCS Nanterre 429 429 087
29 rue du Pont - 92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 01 41 25 85 85

Jamal HARMOUCH
Directeur Actuariat

GRANT THORNTON CONSEIL
Membre du Réseau Grant Thornton International
47, Rue Ben Abdellah - Casablanca
Tél : 0522 54 46 00 - Fax : 05 22 29 66 78

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie dans le cadre des articles 18 à 25 des Statuts, après avoir pris connaissance des rapports moral et financier, des comptes de l'exercice 2018 ainsi que du rapport des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31/12/2018, les approuve dans tous leurs termes et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2018.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 15 des Statuts, les approuve et ratifie lesdites conventions.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance des conclusions du Bilan Actuariel réalisé au titre de l'exercice 2018, décide sur proposition du Conseil d'Administration, de maintenir les paramètres techniques du régime pour l'exercice 2019, à leurs niveaux fixés par la réforme 2003.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et définitif au titre de leur mandat d'administrateur, à :

- **Mme Miriem BENSALAH CHAQROUN**, représentant la CGEM ;
- **M. Amin ABRAK,** représentant la SONASID ;
- **M. Mohamed BENCHAABOUN,** représentant la BCP ;
- **M. Jaouad CHEIKH LAHLOU,** représentant la CGEM ;
- **M. Said AHMIDDOUCH,** représentant la CNSS ;
- **M. Tarafa MAROUANE,** représentant la SOMED.

Et les remercie pour leurs contributions aux travaux du Conseil d'Administration.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur pour une période de quatre ans, décidée lors de la réunion des Conseils d'Administration du 19 décembre 2018 et du 26 mars 2019 de :

- **M. Salaheddine MEZOUAR,** représentant la CGEM ;
- **M. Jaouad HAMRI,** représentant la CGEM ;
- **M. Mohamed Karim MOUNIR,** représentant la BCP ;
- **M. Saïd ELHADI,** représentant la SONASID
- **M. Ramsès AAROUB,** représentant WAFAASSURANCE ;
- **M. Abdellatif Mortaki,** représentant la CNSS.

Leur mandat expire le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie le renouvellement des mandats d'administrateurs pour une période de quatre ans, décidée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 Mars 2019, de :

- **M. Hassan OURIAGLI,** représentant AL MADA

Son mandat expire le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, délibérant dans le cadre de l'article 84 de la loi 64-12 et de l'article 26 des Statuts, adopte les modifications suivantes apportées aux articles 1, 3 & 12 du Règlement Général de Retraite de la CIMR et au Bulletin d'adhésion Type 4 :

-Le 2ième alinéa de l'article 1 est modifié comme suit : « Les personnes physiques ou morales souhaitant s'affilier directement adhérer à la CIMR dans le cadre de l'adhésion individuelle, conformément aux dispositions ... » ;

-L'avant-dernier alinéa de l'article 3 est modifié comme suit : « Tout Adhérent individuel à la CIMR dans les conditions de l'article 4 des Statuts, est affilié automatiquement au régime peut affilier

en tant que bénéficiaire du régime, une personne ayant atteint l'âge légal de travail, à partir de la date figurant sur son Bulletin d'adhésion. » ;

-ARTICLE 12 : CESSATION D'ACTIVITE RETRAIT DE L'APPROBATION DES STATUS
En cas de retrait de l'approbation des Statuts suite à la cessation d'activité, le Règlement Général de Retraite cesse d'avoir effet de plein droit à compter de la date de publication au Bulletin officiel de la décision prononçant le retrait de l'approbation des Statuts. Toutefois, les créances des Affiliés sont arrêtées, à la date de cette publication, conformément au Règlement Général de Retraite ;

-Le bulletin d'adhésion Type 4 a été modifié conformément au modèle figurant en annexe.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prévues par la loi.

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délibérant dans le cadre de l'article 84 de la loi 64-12 et des articles 26 & 32 des statuts, adopte les modifications suivantes apportées aux articles 4 & 27 des statuts de la CIMR :

-Le 2ième alinéa de l'article 4 est modifié comme suit : « Est admissible en qualité d'Adhérent individuel toute personne physique ou morale souhaitant faire affilier une personne ayant atteint l'âge légal de travail.» ;

-Le 2ième alinéa de l'article 27 est modifié comme suit : « Tout Adhérent a droit, à toute époque, de consulter au siège social de la CIMR les feuilles de présence des Assemblées Générales.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prévues par la loi.

CIMR

LA RETRAITE DU SECTEUR PRIVÉ

AGENCE CASABLANCA
Agence Centrale
Résidence sara, angle rue Mohamed El Fidouzi
et rue des hôpitaux
Tél : 05 22 42 48 88 **Fax** : 05 22 99 01 85

Agence Régionale
Boulevard Mohamed V, Résidence ACACIA, N°650

AGENCE AGADIR
Avenue Hassan II, Résidence Borj Dlalate, Agadir
Tél : 05 25 07 02 70 **Fax** : 05 28 84 47 01

AGENCE FÈS
Arrondissement Agdal, boulevard des FAR
Résidence Houda - Fès
Tél : 05 32 02 02 44 **Fax** : 05 35 94 13 47

AGENCE MARRAKECH
Arrondissement Guéliz, Boulevard Prince Moulay Abdellah,
Menara, 15, Yassmine Majorelle
Tél : 05 24 43 69 06 **Fax** : 05 24 43 68 74

AGENCE MEKNÈS
Rue Pasteur, Résidence Pasteur,
1er étage n°3
Tél : 05 32 02 02 55/56 **Fax** : 05 35 51 31 55

AGENCE OUJDA
Angle du boulevard Idriss Alkbar et de la rue Chefchaouen,
2ème étage plateau n°11
Tél : 05 32 11 06 00

AGENCE RABAT
Avenue Hassan II, Imm F479,
Résidence Ahssan Dar 2, Agdal Riad
Tél : 05 30 10 21 60 **Fax** : 05 37 23 07 99

AGENCE TANGER
8, complexe commercial ABI DARDAE I.
ASSILI MA. 6&7
Tél : 05 31 06 18 86 **Fax** : 05 39 34 36 65

AGENCE TÉTOUAN
Avenue Hassan II, Résidence de la Colombe,
bloc A N°8, 1er étage - Tétouan
Tél : 05 31 06 17 30/31

RETRAITE BIEN PRÉPARÉE, AVENIR ASSURÉ

CIMR

LA RETRAITE DU SECTEUR PRIVÉ

Siège social
100, Boulevard Abdelmoumen -
20340 Casablanca
Tél. : 05 22 42 48 88 - Fax : 05 22 99 01 85
www.cimr.ma - www.cimrpro.ma